



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
ATSIMO ANDREFANA

PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DU BAS MANGOKY (PEPBM II)

**ÉTUDE DE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR D'ANTANAMANINTSY ET
L'ACTUALISATION D'UNE PARTIE DES ETUDES DE REHABILITATION DES
AMENAGEMENTS ACTUELS DANS LE PERIMETRE DU BAS MANGOKY,
COMMUNES DE TANANDAVA STATION, D'AMBAHIKILY ET DE MOROMBE,
DISTRICT DE MOROMBE, REGION ATSIMO ANDREFANA**

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

VERSION DEFINITIVE



LOT BIS AMBODISAHA AMBOHIDRATRIMO
TEL : 034 55 539 07 E-MAIL : TSRETUDE@GMAIL.COM

TABLE DES MATIERES

1.	RESUME NON TECHNIQUE	4
1.1	CONTEXTE GENERAL	4
1.2	LES OBJECTIFS DU P3P	4
1.3	CATEGORIES DES PARTIES PRENANTES	5
1.4	BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P	8
2.	FAMINITINANA	9
2.1.	ZAVA-MISY AMIN'NY ANKAPOBENY.....	9
2.2.	NY ILANA NY HETSIKA AROSO	9
2.3.	SOKAJIN'IREO MPANDRAY ANJARA	10
2.4.	TETIBIDIN'NY DRAFITRA FANDRAISAN'NY MPANDRAY ANJARA P3P ...	13
3.	INTRODUCTION	14
3.1.	CONTEXTE	14
3.2.	LES OBJECTIFS DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	16
3.3.	COMPOSANTES DU PROJET	17
4.	CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET NORMATIF APPLICABLES A LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES.....	18
4.1.	CADRE JURIDIQUE NATIONAL	18
4.1.1.	Consultation des parties prenantes.....	18
4.1.2.	Aspect du processus de participation.....	18
4.1.3.	Conservation et publication du dossier de la participation des parties prenantes.....	18
4.1.4.	Identification des parties prenantes.....	18
4.1.5.	Identification et analyse des parties affectées	18
4.1.6.	Plan d'Engagement des Parties Prenantes	18
4.1.7.	Diffusion de l'information.....	18
4.1.8.	Mécanisme de Gestion des Plaintes.....	18
4.2.	CONSIDERATIONS GENERALES DE LA SO 10 : ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	19
5.	PLAN DE MOBILISATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	21
5.1.	STRATEGIES D'ENGAGEMENT ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	21
5.2.	ANALYSES DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	22
5.2.1.	Méthodes d'engagement et de participation.....	22
5.3.	OUTILS D'ENGAGEMENT ET DE PARTICIPATION	30
5.3.1.	Outils de suivi et d'évaluation de la participation	30
5.3.2.	Approches d'engagement des parties prenantes	30
5.3.3.	Les principes d'engagement des parties prenantes.....	30
5.4.	CATÉGORISATION DES PARTIES PRENANTES	31
5.4.1.	Parties affectées par le Projet	31
5.4.2.	Parties prenantes influencées	31
5.4.3.	Parties prenantes vulnérables	32
5.4.4.	Autres parties intéressées.....	35
5.4.5.	Matrices d'analyse des parties prenantes	36
5.5.	IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET ACTIVITÉS NÉCESSITANT LA PARTICIPATION	36
5.5.1.	Problématiques clés	36
6.	STRATÉGIES POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS.....	37
6.1.	APPROCHES DE DIFFUSION	37
6.2.	OUTILS POUR LA DIFFUSION.....	37

7.	CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	38
7.1.	OBJECTIFS DE LA CONSULTATION.....	38
7.2.	OUTILS DE CONSULTATION	38
8.	MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	40
8.1.	OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION	40
8.1.1.	Langue	41
8.1.2.	Stratégie pour la diffusion des informations	41
8.2.	IDENTIFICATION DES PUBLICS CIBLES	41
8.2.1.	Approche participative	42
8.2.2.	Accessibilité et inclusion.....	42
8.2.3.	Suivi et évaluation	42
8.2.4.	Calendrier / planning.....	43
8.2.5.	Fréquence des diffusions.....	45
8.2.6.	Suivi et évaluation de la diffusion de l'information.....	45
8.2.7.	Les supports utilisés	45
8.3.	BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P	46
9.	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET CONFLITS	47
9.1.	LE MECANISME DE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ	47
9.2.	ACTIVITES, DUREE ET RESPONSABLES DES PLAINTES AU NIVEAU LOCAL 47	
9.3.	MECANISME DE TRAITEMENT DES TYPES DE PLAINTÉ	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Liste des aménagements par secteur	15
Tableau 2 :	Cout total des travaux d'aménagement par secteur.....	16
Tableau 3 :	Stratégies d'information et de consultation des Parties Prenantes suivant le cycle de vie du Projet	21
Tableau 4 :	Résumé des méthodes de participation des parties prenantes par activité.....	22
Tableau 5 :	Stratégies d'engagement des parties prenantes	25
Tableau 6 :	Analyse des parties prenantes du PEPBM II.....	26
Tableau 7 :	PAP dépendant uniquement de l'exploitation des secteurs à aménager	33
Tableau 8 :	Catégorisation des personnes touchées par le Projet.....	34
Tableau 9 :	Catégorie des parties intéressées	35
Tableau 10 :	Planning et calendrier de diffusion prévisionnelle.....	44
Tableau 11 :	Budget estimatif nécessaire à la mise en œuvre du P3P	46
Tableau 12 :	Etapes du processus de traitement des doléances.....	48
Tableau 13 :	Matrice de traitement des plaintes selon son type	49
Tableau 14 :	Les activités du MGP	52
Tableau 15 :	Coût prévisionnel du MGP	54

1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1 CONTEXTE GENERAL

Le présent document constitue le rapport de Plan de Participation des Parties Prenantes du projet d'aménagement du nouveau secteur d'Antanamanintsy et l'actualisation d'une partie des études de réhabilitation des aménagements actuels (secteurs Manongarivo, Mahazoarivo, Mahebo, Ampihamy et Bemoita) dans le périmètre du Bas Mangoky, communes de Tanandava-station, d'Ambahikily et de Morombe, District de Morombe, Région Atsimo Andrefana.

Il a été élaboré afin d'établir une collaboration ouverte et transparente entre le Projet et l'ensemble des parties prenantes, et de garantir une meilleure gestion des risques et impacts E&S, ainsi que la durabilité de actions qui seront menées dans sa zone d'intervention. Il s'est principalement agi d'identifier les différentes parties prenantes au projet, en vue de la prise en compte de leurs avis et préoccupations, de définir les rôles et les responsabilités de chacune d'elles, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Il fait partie de la suite du projet PEPBM et s'est avéré important car des surfaces aménageables sont encore disponibles et que beaucoup de ménages dans la zone sont dans une situation de vulnérabilité et sans terre.

1.2 LES OBJECTIFS DU P3P

Les objectifs généraux de ce P3P consistent à :

- établir un dialogue constructif entre la structure de gestion et de coordination (UGP) chargé de la mise en œuvre et toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre (DRAE, CTD, STD, ONG, secteur privé, AUE, les bénéficiaires locaux...) ;
- engager les parties prenantes dans le processus de la diffusion de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace tout au long du cycle du Projet en conformité avec les principes de participation publique, de non-discrimination, d'inclusion et de transparence ;
- assurer que les parties prenantes concernées y compris les groupes marginalisés disposent d'un accès équitable à l'information et de la possibilité de recueillir leurs opinions et préoccupations. Ces dernières sont à considérer à toutes prises de décisions par le Projet. Les activités de consultation menées dans le cadre de la préparation du Projet ont apporté des éclaircissements que la mobilisation des parties prenantes diffère d'un acteur à un autre, et cela en fonction de nombreux paramètres et facteurs. Entre autres des facteurs qu'il faut considérer concernent le niveau d'implication, l'éloignement géographique, les capacités techniques et technologiques, etc. La différence au niveau culturel peut également influencer l'engagement de certaines parties prenantes.

Plus précisément, les objectifs spécifiques des activités de ce P3P visent à :

- l'appropriation du projet par toutes les parties prenantes, notamment les représentants des organismes étatiques et de ses services déconcentrés ;
- l'intégration du Projet dans d'autres interventions, notamment en matière de développement territorial (Région, Districts et Communes) ;
- la compréhension et la lever de la complexité des interactions des parties prenantes sur le terrain ;
- l'appréhension des opportunités et les contraintes à la réussite du projet ;

- l'établissement de mécanismes d'interactions avec les parties prenantes en vue de partager, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information pertinente sur le projet et ses activités.

Le projet consiste à :

- établir une approche systématique de participation des parties prenantes qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du Projet de bien identifier, de nouer et maintenir des relations constructives avec les parties prenantes, et plus particulièrement les parties prenantes affectées par le Projet,
- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale,
- encourager la participation effective de toutes les parties prenantes touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir,
- s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible et accessible et appropriée toutes les informations relatives aux risques et effets environnementaux et sociaux générés par le Projet,
- doter les parties touchées par le Projet de moyens permettant aisément d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, ainsi qu'aux organes de pilotage et d'exécution du Projet et l'Etat d'y répondre et de les gérer,
- prendre en compte de manière inclusive les avis, préoccupations, intérêts des femmes, notamment celles vulnérables, par rapport à la mise en œuvre du Projet.

Le processus de participation repose sur plusieurs étapes clés : la sensibilisation des communautés locales sur les enjeux du projet, la consultation des parties prenantes pour recueillir leurs opinions et besoins, la formation des agriculteurs sur les nouvelles techniques d'irrigation et la mise en œuvre des stratégies adaptées aux retours des parties prenantes.

1.3 CATEGORIES DES PARTIES PRENANTES

Trois (3) grandes catégories de parties prenantes sont préalablement identifiées :

- celles susceptibles d'être directement touchées ou affectées par la mise en œuvre du Projet ;
- celles concernées par la mise en œuvre du Projet ;
- et celles susceptibles d'influer ou d'avoir des intérêts dans la réussite du Projet mais qui peuvent être faiblement ou indirectement impliquées.

❖ **Parties prenantes susceptibles d'être touchées ou affectées par la mise en œuvre du Projet**

Les parties prenantes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées, lors de la mise en œuvre du Projet, sont constituées par :

- les communautés locales des zones potentiellement concernées qui pourront être impactées par la mise en œuvre des activités générées par le Projet. Elles vont bénéficier également des plus-values engendrées par les activités ;
- les bénéficiaires du Projet comprenant :
 - les associations des usagers de l'eau (AUE), les Fédérations des AUE qui vont bénéficier de renforcement de capacité pour l'amélioration de la gouvernance de l'eau et la gestion des infrastructures hydroagricoles ;

- les exploitants agricoles familiaux qui recevront de l'appui et de l'accompagnement pour une maîtrise et maintien des protections antiérosives ;
- les groupes communautaires (COBA ou autres) qui participeront dans la mise en œuvre du plan de protection des bassins versants et dans la gestion des ressources naturelles ou dans la gestion des aires protégées Complexe Mangoky Ihotry ;
- les ménages agricoles (agriculteurs, éleveurs) bénéficiant d'une amélioration des revenus et de la nutrition par le biais de la diversification des activités de l'agriculture et de l'élevage ;
- les gestionnaires des infrastructures hydroagricoles principales qui bénéficieront d'une approche nouvelle et innovante pour une gestion durable ;
- les chercheurs et organismes de recherche qui recevront un appui du Projet pour l'amélioration des innovations en agriculture climato-intelligente et d'autres domaines impliquent le projet ;
- les producteurs de semences améliorées ;
- les distributeurs d'intrants et les autres opérateurs de marché (transporteurs, transformateurs de produits agricoles, distributeurs d'équipements et de matériels agricoles) ;
- les bénéficiaires indirects de la réduction des émissions des gaz à effets de serre, de l'amélioration des services hydrologiques, de la protection des habitats et de la biodiversité
- les personnes potentiellement affectées par le Projet qui seront susceptibles d'être réinstallées (déplacement physique) ou d'avoir de restrictions d'accès à leurs terres ou de subir des pertes de revenus temporaires (déplacement économique) ou de pertes de bien, ou susceptible d'avoir subi des risques engendrés par le Projet.

❖ **Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet**

Cette deuxième catégorie de parties prenantes intègre les organismes ou entités ci-après :

- Les parties prenantes impliquées dans le pilotage, la coordination, l'appui technique et la mise en œuvre du projet au niveau national, constituées par :
 - le Comité National de Pilotage (COPIL) présidé par le Coordonnateur General des Projets et Partenariats du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) qui assure plus particulièrement l'orientation stratégique au cours de la mise en œuvre du projet. Le COPIL est composé par les représentants des institutions ministérielles impliquées (MINAE, MEDD, MEF, MDAT), des Directions Générales de l'Agriculture et de l'Elevage (DGAE), les Directions Techniques au sein du MINAE, Le DRAE, Le Gouvernorat un représentant des producteurs ;
 - l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui assure la gestion proprement dite du Projet. Elle est composée d'un Coordonnateur du Projet, du responsable en suivi-évaluation, de pools de techniciens (spécialiste en agri-finance et en agriculture numérique, responsable en infrastructures, spécialiste en gestion des risques environnementaux, spécialiste en gestion des risques sociaux, spécialiste en chaîne de valeur, etc.), des personnels de gestion administrative et fiduciaire (responsable administratif et financier, comptable, responsable de passation de marchés, gestionnaire de contrats, etc.) ;

❖ Les parties prenantes ayant une influence ou un intérêt

Cette troisième catégorie de parties prenantes interpelle les entités suivantes :

- les collectivités territoriales décentralisées (régions, communes) qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, emploi et de ressources financières découlant des résultats apportés par le projet dans l'amélioration de la production rizicole ;
- les autres Services Techniques déconcentrés : Direction régionale en charge de l'Aménagement du Territoire, Direction régionale en charge de l'environnement, Direction régionale en charge des travaux publics, Direction régionale du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales, Direction régionale en charge de la population, le District ;
- les autres Partenaires techniques et financiers, notamment TEFIALA (FAO), FIDA (PROGRES, DEFIS,), GIZ (IKI GROWING), PIC 3 (BM)... qui financent des projets ou programme de développement agricole dans les régions d'intervention du Projet ;
- l'Office National pour l'Environnement qui contribue à la validation des autorisations environnementales au niveau national ;
- l'Office National de Nutrition ;
- les Secteurs privés impliqués dans la chaîne de valeur riz ;
- l'Organisation de la Société Civile (OSC) nationale et régionale ;
- les associations intervenant dans les actions de protection de l'environnement, et d'autres associations de la société civile travaillant sur les domaines genre, environnement, ou développement durable, de lutte contre les VBG/VCE.

Par rapport à la position (et leur classement) des parties prenantes sur les plans intérêt et niveau d'influence (et implicitement de pouvoir) pendant tout le long du cycle du Projet, le Projet adoptera et entretiendra des relations et actions différentes (stratégies d'approche) telles que le tableau ci-après les synthétise :

Degré d'influence	Mesures à recommander
Influence élevée, intérêt élevé	Les parties prenantes de cette catégorie constituent les principaux collaborateurs du Projet et il est recommandé de les mobiliser avec attention en raffermissant davantage les liens avec eux (organisation de rencontres régulières)
Influence élevée, intérêt faible	Les parties prenantes de ce groupe risquent de s'opposer à l'avancée du projet tant que leurs besoins spécifiques ne soient pas honorés. Il est recommandé de les satisfaire dans la mesure du possible et ne pas négliger la communication avec eux en leur fournissant les tenants et aboutissants et l'état d'avancement du projet
Influence faible, intérêt élevé	Ces parties prenantes trouvent de l'intérêt à ce que le projet atteigne ses objectifs et aboutisse à des résultats positifs. Par conséquent, Il est recommandé de les tenir informés de l'état d'avancement du projet
Influence faible, intérêt faible	La liste de ces parties prenantes n'est pas exhaustive. Leur profil peut évoluer dans le temps en trouvant un intérêt au projet et en y exerçant du pouvoir. Il est recommandé de les surveiller si leur profil change avec le temps

Le Plan de Participation des Parties Prenantes constitue une étape indispensable et primordiale à la mise en œuvre efficace du Projet car elle permettra aux parties prenantes identifiées d'exprimer leurs opinions sur le Projet PEPBM II et d'étaler au grand jour leurs préoccupations et suggestions. Les méthodes de ce Plan de Participation des Parties Prenantes diffèrent en fonction des composantes et sous composantes du projet. Celles-ci comprennent les sites web, les réseaux sociaux (Facebook, twitter, WhatsApp), la radio, la télévision, les communiqués de presse, les spots documentaires ainsi que tous les supports

de communication et d'information (numéro vert, communiqué, porte-document, flyer, roll-up, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non techniques). En plus des supports de communication, des portes à porte, des focus group, des ateliers d'information et de formation, de réflexion et de partage d'expériences, des événements festifs organisés par le Projet ou ceux auxquels le projet participe tout au long de la mise en œuvre assureront une grande participation des parties prenantes concernées. Leurs visibilitées pourront être assurées par des packages de formation et des articles de presse qui paraîtront après les ateliers et événements programmés dans le cadre du projet.

En conclusion, le plan de participation des parties prenantes dans ce projet vise à garantir que tous les acteurs concernés jouent un rôle actif et informé. Cette approche collaborative est essentielle pour la réussite et la durabilité du projet, car elle permet de répondre aux besoins spécifiques des communautés tout en préservant les ressources naturelles à long terme. Grâce à cette participation inclusive, le projet cherche à créer un modèle de gestion durable des systèmes d'irrigation qui pourra être reproduit dans d'autres régions du pays.

1.4 BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P

Les ressources financières inhérentes aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du projet. Il devrait être revu et mis à jour au besoin, tout au long du cycle de vie du PEPBM II et son coût de mise en œuvre est évalué à cent trente millions (130 000 000) MGA, soit 28 889 USD. Le tableau suivant présente les différentes rubriques du budget estimatif :

					Montant	
N°	Libellé des activités	Unité	Qté	PU (MGA)	MGA	USD
1	Réunions de travail, d'orientation et de compte-rendu sur les activités du Projet	an	5,00	15 000 000,00	75 000 000,00	16 666,67
2	Presses, édition des supports de communication (brochures, affiches, banderoles, sns)	an	5,00	8 000 000,00	40 000 000,00	8 888,89
3	Numéros vert (deux numéros)	an	5,00	3 000 000,00	15 000 000,00	3 333,33
TOTAL					130 000 000,00	28 888,89

2. FAMINITINANA

2.1. ZAVA-MISY AMIN'NY ANKAPOBENY

Ity drafitry ny fandraisan'ny mpandray anjara rehetra amin'ny fanajariana ny faritry Antanamanintsy sy ny fanavaozana ireo drafitr'asa fanarenana ireo lemaka izay efa misy (faritra Manongarivo, Mahazoarivo, Mahebo, Ampihamy et Bemoita) ato amin'ny faritra Bas Mangoky, kaominina Tanandava-station, Ambahikily ary Morombe, Distrikan'ni Morombe, Faritra Atsimo-Andrefana.

Izy ity dia novolavolaina mba hametrahana fiaraha-miasa misokatra sy mangarahara eo amin'ny Tetikasa sy ny mpandray anjara rehetra, ary hiantohana ny fitantanana tsara kokoa ny risika sy ny fiantraikany amin'ny E&S, ary koa ny faharetan'ny hetsika izay hatao ao amin'ny faritra misy azy. Ny tena tanjona dia ny hamantatra ireo mpandray anjara isan-karazany amin'ny tetikasa, amin'ny fijerena ny heviny sy ny ahiahiny, hamaritana ny andraikitra sy andraikitra ny tsirairay, ary koa ny fe-potoana hanatanterahana ny hetsika sy ny fandanianana (raha ilaina) amin'ny fifampidinihana sy ny hetsika fandraisana anjara. Tafiditra ao anatin'ny fanohizana ny tetikasa PEPBM izany ary hita fa zava-dehibe satria mbola misy faritra azo amboarina ary maro ny tokantrano ao anatin'ny faritra marefo sy tsy manana tany.

2.2. NY ILANA NY HETSIKA AROSO

Ny tanjona ankapoben'ity P3P ity dia ny :

- manangana fifanakalozan-kevitra manorina eo amin'ny rafi-pitantanana sy fandrindrana (UGP) miandraikitra ny fanatanterahana sy ireo mpisehatra rehetra voakasika amin'ny fanatanterahana (DRAE, CTD, STD, ONG, sehatra tsy miankina, AUE, ireo mpahazo tombontsoa eto an-toerana, sns.) ;
- mandray anjara amin'ny fanaparitahana vaovao sy fifampidinihana amin'ny fomba sahaza sy mahomby mandritra ny tsingerin'ny Tetikasa mifanaraka amin'ny fitsipiky ny fandraisan'anjara'ny daholobe, ny tsy fanavakavahana, ny fampidirana ary ny mangarahara ;
- miantoka fa ny mpandray anjara mifandraika amin'izany, anisan'izany ny vondron'olona an-jorom-bala, dia manana fahafahana miditra ara-drariny amin'ny vaovao ary afaka manangona ny heviny sy ny ahiahiny. Ireo no hodinihina amin'ny fanapahan-kevitra rehetra raisin'ny Tetikasa. Ny hetsika fifampidinihana natao tao anatin'ny fanomanana ny Tetikasa dia nanome fanazavana fa ny fanetsiketsehana ny mpandray anjara dia tsy mitovy amin'ny mpisehatra iray, ary miankina amin'ny mason-tzivana sy anton-javatra maro izany. Anisan'ny tokony hodinihina ny haavon'ny fandraisana anjara, ny halavirana ara-jeografika, ny fahaiza-manao ara-teknika sy ara-teknolojia, sns. Mety hisy fiantraikany amin'ny firotsahan'ny mpandray anjara sasany ihany koa ny fahasamihafana ara-kolontsaina.

Amin'ny ankapobeny, ny tanjona manokana amin'ny hetsika amin'ity P3P ity dia mikendry :

- ny fananan'ny mpiara-miombon'antoka rehetra amin'ny tetikasa, indrindra ny solontenan'ny andrim-panjakana sy ny sampan-draharahany ;
- ny fampidirana ny Tetikasa amin'ny fitsabahana hafa, indrindra eo amin'ny lafiny fampandrosoana ny faritra (Faritra, Distrika ary Kaominina) ;
- fahatakarana sy famahana ny fahasarotan'ny fifandraisan'ny mpandray anjara eny ankianja ;
- fahatakarana ny fahafahana sy ny sakana amin'ny fahombiazan'ny tetikasa ;

- ny fametrahana rafitra hifaneraserana amin'ny mpandray anjara mba hizarana, ara-potoana, azo takarina, azo idirana ary mety, ny vaovao mifandraika amin'ny tetikasa sy ny asany.

Ny tetikasa dia ahitana :

- manangana fomba fiasa mirindra amin'ny fandraisan'anjara ny mpandray anjara izay ahafahan'ireo rafitra tompon'andraikitra amin'ny fanatanterahana ny Tetikasa hamantatra araka ny tokony ho izy, hametraka ary hihazona fifandraisana manorina amin'ireo mpandray anjara, ary indrindra indrindra ireo mpandray anjara voakasik'ilay Tetikasa,
- manomboka ny haavon'ny fahalianana sy ny fanohanana ny mpandray anjara ary mamela ny heviny ho raisina amin'ny famolavolana ny Tetikasa sy ny zava-bitany ara-tontolo iainana sy ara-tsosialy,
- mamporisika ny fandraisan'anjara ireo mpandray anjara rehetra voakasik'ilay Tetikasa mandritra ny androm-piainany amin'ny olana mety hisy fiantraikany amin'izy ireo ary manome ny fomba hanatanterahana izany,
- miantoka fa ny mpandray anjara dia mahazo amin'ny fomba ara-potoana, azo takarina, azo idirana ary mifanaraka amin'izany ny vaovao rehetra mifandraika amin'ny loza sy ny voka-dratsin'ny tontolo iainana sy ara-tsosialy ateraky ny Tetikasa,
- manome fitaovana ho an'ireo voakasika amin'ny Tetikasa ahafahana mametraka mora foana ny ahiahiny sy mametraka fitarainana, ary koa ireo sampan-draharaha misahana ny fitantanana sy fanatanterahana ny Tetikasa ary ny Fanjakana hamaly sy hitantana izany,
- mandray an-tanana ny hevitra, ny ahiahiny ary ny tombontsoan'ny vehivavy, indrindra fa ny vehivavy marefo, mifandraika amin'ny fanatanterahana ny Tetikasa.

Ny dingana fandraisana anjara dia mifototra amin'ny dingana lehibe maromaro: fanentanana eo amin'ireo vondrom-piarahamonina eo an-toerana momba ireo olana manodidina ny tetikasa, fifampidinihana amin'ireo mpandray anjara mba hanangonana ny heviny sy ny filany, fanofanana ny tantsaha amin'ny teknika fanondrahana vaovao ary fampiharana ny paikady mifanaraka amin'ny fanehoan-kevitra ny mpandray anjara.

2.3. SOKAJIN'IREO MPANDRAY ANJARA

Ireo sokajy telo (3) lehibe amin'ny mpandray anjara dia nofaritana ho toy izao :

- ireo mety ho voakasika mivantana na voakasika amin'ny fanatanterahana ny Tetikasa;
- ireo voakasika amin'ny fanatanterahana ny Tetikasa;
- ary ireo izay mety hisy fiantraikany na manana tombontsoa amin'ny fahombiazan'ny Tetikasa nefa izay mety ho malemy na ankolaka.

❖ Ireo mpandray anjara mety hisy fiantraikany na hisy fiantraikany amin'ny fanatanterahana ny tetikasa

Ireo mpandray anjara mety hisy fiantraikany mivantana na ankolaka mandritra ny fanatanterahana ny Tetikasa dia ahitana :

- vondrom-piarahamonina eo an-toerana any amin'ny faritra mety hisy fiantraikany amin'ny fanatanterahana ny hetsika ateraky ny Tetikasa. Hahazo tombony amin'ny tombam-bidy ateraky ny hetsika ihany koa izy ireo;
- ireo mpahazo tombontsoa amin'ny tetikasa ahitana :

- fikambanan'ny mpampiasa rano (AUE), Federasiona AUE izay hahazo tombony amin'ny fampivoarana ny fahaiza-manao amin'ny fanatsarana ny fitantanana ny rano sy ny fitantanana ny fotodrafitrasa momba ny fambolena sy fiompiana ;
- fianakaviana tantsaha izay manana fanohanana sy fitarihana amin'ny fanaraha-maso sy fitazonana ny fiarovana amin'ny faharavana;
- vondrom-piarahamonina (COBA na hafa) izay mandray anjara amin'ny fanatanterahana ny drafitra fiarovana ny fari-drano sy ny fitantanana ny harena voajanahary na ny fitantanana ny faritra arovana Complexe Mangoky Ihotry;
- ny tokantrano mpamboly (mpiompy, mpiompy) mahazo tombony amin'ny fampivoarana ny fidiram-bola sy ny sakafo amin'ny alalan'ny fampitomboana ny asa fambolena sy fiompiana;
- mpitantana ny fotodrafitrasa fototra momba ny fambolena sy fiompiana rano izay hahazo tombony amin'ny fomba fiasa vaovao sy zava-baovao ho an'ny fitantanana maharitra;
- mpikaroka sy fikambanana mpikaroka izay hahazo fanohanana avy amin'ny Tetikasa Fanatsarana ny Havaozina amin'ny Fambolena Maherin'ny Toetr'andro sy ny sehatra hafa tafiditra amin'ny tetikasa;
- mpamokatra masomboly nohatsaraina;
- mpaninjara ny akora sy ny mpandraharaha ara-barotra hafa (mpandraharaha, mpanodina ny vokatra fambolena, mpaninjara fitaovana sy akora momba ny fambolena);
- ireo mpandray tombony ankolaka amin'ny fampihenana ny entona mandatsa-dranomaso, ny fanatsarana ny tolotra hydrologique, ny fiarovana ny toeram-ponenana sy ny zavamananaina
- ireo olona mety ho tratran'ny Tetikasa izay mety hafindra toerana (fifindra-monina) na manana famerana ny fidirana amin'ny taniny na iharan'ny fahaverezan'ny fidiram-bola vonjimaika (fifindra-monina ara-toekarena) na fahaverezan'ny fananana, na mety niharan'ny loza nateraky ny Tetikasa.

❖ Ireo mpandray anjara mandray anjara amin'ny fanatanterahana ny Tetikasa

Ity sokajy faharoa amin'ny mpandray anjara ity dia ahitana ireto fikambanana na sampana manaraka ireto:

- Ireo mpandray anjara mandray anjara amin'ny fitantanana, fandrindrana, fanohanana ara-teknika ary fanatanterahana ny tetikasa eo amin'ny sehatra nasionaly, ahitana :
 - ny komity mpitantana nasionaly (COPIL) tarihin'ny mpandrindra ankapoben'ny tetikasa sy ny fiaraha-miasa eo anivon'ny minisiteran'ny Fambolena sy ny fiompiana (MINAE) izay miantoka manokana ny fitarihana stratejika mandritra ny fanatanterahana ny tetikasa. Ny COPIL dia ahitana solontenan'ny andrim-panjakana voakasik'izany (MINAE, MEDD, MEF, MDAT), ny Tale Jeneralin'ny Fambolena sy ny Fiompiana (DGAE), ny Tale teknika eo anivon'ny MINAE, ny DRAE, ny Governemanta, solontenan'ny mpamokatra;
 - ny sampana fitantanana ny tetikasa (PMU) izay miantoka ny fitantanana ny tetikasa. Izy io dia ahitana mpandrindra ny tetikasa, ny mpitantana ny fanaraha-maso sy ny fanombanana, ny dobo teknika (manampahaizana manokana amin'ny famatsiam-bola sy ny fambolena nomerika, mpitantana fotodrafitrasa, manampahaizana manokana amin'ny fitantanana ny risika ara-tontolo iainana, manampahaizana manokana amin'ny fitantanana ny risika ara-tsosialy, manam-pahaizana manokana amin'ny rojo sanda, sns.), mpiasam-pitantanana ara-pitantanana sy fiduciary (mpitantana ara-pitantanana sy ara-bola, kaonty, mpitantana ny fividianana, mpitantana ny fifanarahana, sns.);

❖ **Ireo mpandray anjara manana fahefana na liana**

Ity sokajy fahatelo amin'ny mpandray anjara ity dia ahitana ireto sampana manaraka ireto:

- ireo tompon'andraiki-panjakana itsinjaram-pahefana (faritra, kaominina) izay afaka misitraka ny asa, ny asa ary ny vola azo avy amin'ny vokatra omen'ny tetikasa amin'ny fanatsarana ny famokarana vary;
- Sampandraharaha ara-teknika hafa itsinjaram-pahefana : Direction Régional miandraikitra ny teti-bolam-paritra, Direction Régionale miandraikitra ny tontolo iainana, Direction Régional misahana ny asam-panjakana, Direction Régional de l'asa, asa, asam-panjakana sy lalàna sosialy, Direction régionale miandraikitra ny mponina, Distrika;
- mpiara-miombon'antoka ara-teknika sy ara-bola hafa, indrindra ny TEFIALA (FAO), FIDA (PROGRES, DEFIS), GIZ (IKI GROWING), PIC 3 (BM)... izay mamatsy vola ny tetikasa na fandaharan'asa momba ny fambolena any amin'ny faritra misy ny Tetikasa;
- ny birao nasionaly misahana ny tontolo iainana izay mandray anjara amin'ny fanamarinana ny fanomezan-dàlana tontolo iainana eo amin'ny sehatra nasionaly;
- ny birao nasionaly momba ny sakafo;
- Ny sehatra tsy miankina tafiditra amin'ny rojom-bary;
- ny Fikambanam-piaramonina sivily nasionaly sy isam-paritra (OSC);
- fikambanana mandray anjara amin'ny hetsika fiarovana ny tontolo iainana, sy fikambanan'ny fiarahamonim-pirenena hafa miasa amin'ny sehatry ny miralenta, ny tontolo iainana, na ny fampandrosoana maharitra, hiadiana amin'ny VBG/VCE.

Mifandray amin'ny toerana (sy ny filaharana) an'ireo mpandray anjara amin'ny lafiny tombontsoa sy ny haavon'ny fitaomana (ary ny fahefana an-kolaka) mandritra ny tsingerin'ny Tetikasa, ny Tetikasa dia handray sy hihazona fifandraisana sy hetsika samihafa (paikady fomba fiasa) toy ny tabilao eto ambany mamintina azy ireo:

Fahafahana manindry	Fepetra aroso
Fahefahana manindry avo, Fahitana tombotsoa ambony	Ireo mpiara-miombon'antoka amin'ity sokajy ity no tena mpiara-miasa amin'ny Tetikasa ary soso-kevitra ny hanentanana azy ireo amim-pitandremana amin'ny fanamafisana bebe kokoa ny fifandraisana amin'izy ireo (fandaminana fivoriana tsy tapaka)
Fahefahana hanindry avo, Fahitana tombotsoa ambony	Ireo mpandray anjara amin'ity vondrona ity dia mety hanohitra ny handrosoan'ny tetikasa mandra-pahatongan'ny filany manokana. Amporisihina ny hanome fahafaham-po azy ireo araka izay tratra ary tsy hanao tsirambina ny fifandraisana amin'izy ireo amin'ny fanomezana azy ireo ny seho sy ny fivoaran'ny tetikasa.
Fahefahana hanindry ambany, Fahitana tombotsoa ambony	Ireo mpiara-miombon'antoka ireo dia manana fahalianana amin'ny tetikasa amin'ny fanatrarana ny tanjony ary mitondra vokatra tsara. Noho izany dia ilaina ny mampahafantatra azy ireo ny fivoaran'ny tetikasa.
Fahefahana hanindry ambany, Fahitana tombotsoa ambony	Tsy feno ny lisitry ny mpandray anjara. Ny mombamomba azy ireo dia mety hivoatra rehefa mandeha ny fotoana amin'ny fitadiavana fahalianana amin'ny tetikasa sy ny fampiasana fahefana amin'izany. Tsara ny manara-maso azy ireo raha miova ny mombamomba azy rehefa mandeha ny fotoana

Ny Drafy-pandraisan'anjara amin'ny mpandray anjara dia dingana iray tena ilaina sy manan-danja amin'ny fanatanterahana mahomby ny Tetikasa satria ahafahan'ireo mpandray anjara voafantina haneho ny heviny momba ny Tetikasa PEPBM II sy hitondra ny ahiahiny sy ny soso-kevitry izy ireo. Ny fomba fiasa amin'ity Drafy-pandraisan'anjara amin'ny mpandray anjara ity dia samy hafa arakaraka ny singa sy ny ampahany amin'ny tetikasa. Anisan'izany ny

tranonkala, media sosialy (Facebook, Twitter, WhatsApp), radio, fahitalavitra, famoahana gazety, toerana fanadihadiana, ary koa ny haino aman-jery rehetra momba ny fifandraisana sy ny fampahalalam-baovao (laharan-telefaona maimaim-poana, famoahana gazety, kitapo, flyer, roll-up, bokikely, trakta, afisy, antontan-taratasy ary tatitra famintinana tsy ara-teknika). Ankoatra ny fanohanana ny Fifandraisana, isam-baravarana, vondrona mifantoka, atrikasa fampahalalam-baovao sy fanofanana, fisaintsainana sy fizarana traikefa, hetsika fety karakarain'ny Tetikasa na ireo izay andraisan'ny tetikasa anjara mandritra ny fanatanterahana dia hiantoka ny fandraisan'anjara'ireo mpandray anjara voakasika. Ny fahitana azy ireo dia azo antoka amin'ny alàlan'ny fonosana fanofanana sy lahatsoratra an-gazety izay hiseho aorian'ireo atrikasa sy hetsika voatondro ho ampahany amin'ny tetikasa.

Fehiny, ny drafitry ny fandraisan'anjara'ny mpandray anjara amin'ity tetikasa ity dia mikendry ny hahazoana antoka fa mandray anjara mavitrika sy mampahafantatra ny mpandray anjara rehetra. Io fomba fiaraha-miasa io dia tena ilaina amin'ny fahombiazana sy ny faharetan'ny tetikasa, satria ahafahantsika mamaly ny filan'ny vondrom-piarahamonina manokana sady mitahiry ny harena voajanahary mandritra ny fotoana maharitra. Amin'ny alalan'ity fandraisan'anjara'ny rehetra ity, ny tetikasa dia mikatsaka ny hamorona modely ho an'ny fitantanana maharitra ny rafitra fanondrahana izay azo averina any amin'ny faritra hafa ao amin'ny firenena.

2.4. TETIBIDIN'NY DRAFITRA FANDRAISAN'NY MPANDRAY ANJARA P3P

Ny loharanom-bola ao amin'ny hetsika fandraisan'anjara'ny mpandray anjara dia hampidirina ao anatin'ireo singa fototra rehetra. Tokony hojerena sy havaozina araka izay ilaina izany mandritra ny androm-piainan'ny PEPBM II ary tomanana ho 130 000 000 MGA (28 889 dolara) ny sandan'ny fampiharana azy. Ity tabilao manaraka ity dia mampiseho ny fizarana samihafa amin'ny tetibola tomanana:

N°	Famaritana ny hetsika	Isany	Qté	PU (MGA)	vola	
					MGA	USD
1	Fivoriana'asa, fandrindrana ary tatitra momba ny hetsika ny Tetikasa	Taona	5.00	15.000.000.00	75.000.000.00	16,666.67
2	Famoahana an-gazety, fitaovam-pifandraisana (boky, afisy, sora-baventy, sns)	Taona	5.00	8.000.000.00	40.000.000.00	8,888.89
3	Laharana tsy misy sarany (miisa roa)	Taona	5.00	3.000.000.00	15.000.000.00	3,333.33
TOTALY					130,000,000.00	28,888.89

3. INTRODUCTION

L'aménagement et la gestion d'un périmètre irrigué impliquent une diversité d'acteurs, chacun ayant un rôle spécifique dans le développement et la durabilité du projet. Les parties prenantes englobent aussi bien les acteurs institutionnels que les agriculteurs, les organisations locales, les bailleurs de fonds et les techniciens spécialisés. Leur implication est essentielle pour assurer une utilisation efficiente des ressources en eau, une répartition équitable des terres et une gestion durable des infrastructures d'irrigation. En effet, la réussite d'un tel projet repose sur une coordination efficace entre les différents acteurs, prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Ainsi l'identification des parties prenantes, leur rôle et leur niveau d'influence sont des éléments clés pour garantir une gouvernance participative et une gestion optimale du périmètre irrigué.

3.1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Emergence de Madagascar et du Politique Général de l'Etat, la majeure partie des activités et des programmes de travail planifiés au niveau du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) sont centrés autour de la réalisation des deux (02) principaux objectifs stratégiques dont :

- OS 19 : Faciliter le développement rural ;
- OS 25 : Valoriser les potentialités agricoles, exporter les produits labélisés et transformés ;

Tenant compte de l'objectif stratégique 19, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a pour mission de programmer plusieurs activités qui ont pour objectifs d'aboutir à l'autosuffisance en riz. A cet effet, parmi les principales activités planifiées au niveau du Ministère concernent :

- l'aménagement des nouveaux secteurs irrigués jusqu'à 100 000 ha ;
- l'extension de la superficie culturale de riz pluvial intensif de 50 000 ha.

Les deltas de Mangoky, qui couvrent une superficie totale de 2 000 km², situés sur la côte Ouest du pays font parties des zones ciblées pour ce programme. Ses disponibilités en terre agricole évaluée à 100 000 ha réparties de part et d'autre des deux rives de ce fleuve ainsi que l'abondance des ressources en eau compte tenu de l'importance de la superficie de son bassin versant (55 000 km²) procurent à ces zones des fortes potentialités pour la mise en œuvre de ce programme national. Le projet d'aménagement de l'ensemble de ces deltas a été déjà planifié depuis 1950 en plusieurs phases et, seulement, 8400 ha sur la rive gauche sont actuellement aménagés et irrigués. Ces aménagements sont répartis en plusieurs secteurs et forment un système alimenté ensemble par un ouvrage de prise d'eau situé à 20 km en amont, au droit du village de Bevoay.

Les premiers aménagements de 5000 ha ont été réalisés entre les années 1960 et 1994 par la société d'aménagement et de gestion (SAMANGOKY). Suite à la dégradation des infrastructures et à l'absence de structure de gestion après la liquidation de la SAMANGOKY, le Projet de Réhabilitation du Périmètre du Bas Mangoky (PRBM) a été mis en place en 2001. Le PRBM a pour objet la réhabilitation des infrastructures d'aménagement et de protection du périmètre ainsi que la mise en place des dispositifs accompagnant sa mise en valeur : organisations paysannes, diffusion des techniques culturales, mécanisation agricole et intrants, finance rurale et sécurisation foncière. A la fin du Projet en 2008, le rendement moyen du périmètre a atteint 5 t/ha, qui est une valeur parmi les plus élevées de Madagascar. Le périmètre du Bas Mangoky est également l'un des grands périmètres pour lequel les services

de gestion de l'eau et l'entretien des infrastructures et équipements du périmètre sont totalement pris en main par les bénéficiaires.

A la suite de ces résultats encourageants et compte tenu de la vétusté de l'ouvrage de prise, le Gouvernement Malagasy a obtenu un Prêt Supplémentaire de la BAD pour financer la construction d'une nouvelle prise d'eau à Bevoay pour sécuriser de façon pérenne la production sur le Périmètre de Bas Mangoky. Cette nouvelle prise a été construite en 2015, elle a une capacité totale de 40 m³/s, permettant l'irrigation de 20 000 ha. Après la construction de cette nouvelle prise, l'aménagement de la zone d'extension du périmètre du Bas Mangoky, qui se trouve sur la partie Ouest des aménagements existants, a commencé en 2017. Les activités sont inscrites dans le cadre du Projet d'Extension du périmètre du Bas Mangoky (PEPBM). Sur 3400 ha prévus, 2800 ha sont déjà aménagés et en attente du démarrage de leur mise en valeur et l'aménagement des parties restantes est prévu à être achevé avant la fin de cette année 2021.

L'objectif du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural à Madagascar. L'objectif spécifique du Projet de Réhabilitation et d'Extension du Périmètre de Bas Mangoky - Phase II (PEPBM II) est l'augmentation de la production agricole à travers le développement des infrastructures d'irrigation collectives et le renforcement des organisations des producteurs. Le projet consiste à aménager un nouveau secteur et cinq autres secteurs des phases précédentes du projet. Le tableau suivant présente les spécificités des aménagements à faire.

Tableau 1 : Liste des aménagements par secteur

Secteur	Situation par rapport PEPBM-1	Superficie à aménager (ha)	Superficie cultivable (ha)	Consistance des travaux à faire
Antanamanintsy	Nouveau secteur	1700	1540,00	-Défrichement de 1 450 ha de forêt dégradée, -Construction de canal secondaire, -Construction de canal tertiaire, -Confection et pose des canaux quaternaires, -Construction d'ouvrages de jonction, -Creusement de 24 036,00 ml de drains, -Création / réhabilitation de 32 067,22 ml de pistes d'entretiens et de dessertes, -Planage.
Manongarivo	Une partie déjà aménagée durant la PEPBM 1	477	538,70	-Construction de 5 927 ml de canal tertiaire, -Confection et pose de 31 399 ml de canaux quaternaires, -Construction de bâches, de dalots, -Creusement de 10 338,84 ml de drain, -Création de 4 296 ml de pistes d'entretiens et de dessertes.
Mahazoarivo	Secteur hors PEPBM 1	197	143,00	-Construction de 332,3 ml de canal secondaire, -Construction de 7 689 ml de canal tertiaire, Confection et pose de 5 070 ml de canaux quaternaires, -Creusement de 7 542 ml de drain, -Création de 4 693 ml de pistes d'entretiens et de dessertes.
Mahebo	Secteur hors PEPBM 1	77	72,20	-Construction de 430 ml de canal tertiaire, -Confection et pose de 5 033 ml de canal quaternaire, -Creusement de 926 ml de drains,

Secteur	Situation par rapport PEPBM-1	Superficie à aménager (ha)	Superficie cultivable (ha)	Consistance des travaux à faire
				-Création de 2 460 ml de piste d'entretien et de desserte.
Ampihamy	Secteur hors PEPBM 1	155	143,00	-Construction de 3,25 ml de canal secondaire, -Construction de 533 ml de canal tertiaire, Confection et pose de 7 709 ml de canaux quaternaires, -Creusement de 902 ml de drain.
Bemoita	Secteur hors PEPBM 1	220	221,10	-Construction de 6 880 ml de canal secondaire, -Construction de 1 148 ml de canal tertiaire, -Creusement de 3 149 ml de drain.

Le coût total des travaux d'aménagement s'élève à **116 877 166 780 MGA** hors taxes, dont la répartition se présente comme suit :

Tableau 2 : Cout total des travaux d'aménagement par secteur

Secteur	Coût en MGA et hors taxes
Antanamanintsy	72 824 580 977
Manongarivo	22 016 522 648
Mahazoarivo	9 290 794 146
Ampihamy	4 958 748 100
Mahebo	1 915 547 720
Bemoita	5 870 973 188

3.2. LES OBJECTIFS DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Le P3P vise à identifier les parties prenantes du Projet, d'analyser leurs craintes et attentes, et d'estimer leurs volontés à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Il présente les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties. L'engagement et la mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie d'un projet. Il vise à favoriser le développement de relations de partenariat, de collaborations constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux.

Les principaux objectifs du P3P sont les suivants :

- identifier toutes les parties prenantes ;
- favoriser la participation et la coopération des parties prenantes ;
- partager l'information et dialoguer sur le programme, ses composantes, ses impacts environnementaux et sociaux et ses avantages pour engendrer et maintenir une atmosphère de confiance entre toutes les parties prenantes et le programme ;
- accompagner la conception et la mise en œuvre du programme et diminuer les risques environnementaux et sociaux à travers l'accompagnement à la mise en œuvre de projets d'investissement durables ;
- analyser les besoins, écouter les préoccupations et les attentes des parties prenantes

- et en particulier des bénéficiaires et des cibles les plus vulnérables ;
- appuyer les bénéficiaires/promoteurs d'investissements à mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication au niveau des sous-projets ;
 - garantir le suivi de toutes les activités et faciliter l'échange et la communication entre toutes les parties prenantes ;
 - documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes.

3.3. COMPOSANTES DU PROJET

Les principales composantes du projet incluent :

- i) la réhabilitation des infrastructures d'irrigation et l'extension du périmètre existant qui comprendra l'aménagement d'une superficie brute d'environ 2826 ha ;
- ii) la distribution et la sécurisation foncière : il s'agit d'apporter l'appui nécessaire pour les agriculteurs dans les zones d'extension pour accéder à la propriété foncière à travers la délivrance de titres de propriété ;
- iii) l'appui aux agriculteurs et à leurs organisations : le projet appuiera les agriculteurs dans la gestion de l'eau et l'entretien des infrastructures et, apportera un appui technique nécessaire pour une augmentation des productions agricoles et de recouvrement des redevances d'utilisation d'eau ;
- iv) et la gestion du projet

4. CADRE JURIDIQUE NATIONAL ET NORMATIF APPLICABLES A LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. CADRE JURIDIQUE NATIONAL

La Loi N°2015-003 portant Charte de l'Environnement Malagasy Actualisée énonce le principe de participation et de consultation du public tout au long du projet ainsi que le droit d'accès à l'information de toute personne. Toutefois, en comparaison avec cette loi, la SO10 dispose plus de clarté et apporte plus de détails et de précision dans l'implication des parties prenantes. Il est à préciser que juridiquement, la SO10 et le cadre national sont concordants sur tous les thèmes abordés dans la SO10. D'une manière générale, les exigences de la SO10 sont plus précises et développées quant à l'application. De plus, la SO10 et le cadre national se complètent en ce qui concerne les mécanismes de gestion de plaintes.

Selon le cadre juridique national, le principe de participation sont les suivants :

4.1.1. Consultation des parties prenantes

Principe énoncé : consultation du public, droit d'accès à l'information, droit de participer à la prise de décision.

4.1.2. Aspect du processus de participation

Etapes méthodologiques proposées pour mener la consultation des parties prenantes : i) contacts des autorités de proximité, ii) identification des groupes et population touchés par des échantillons à enquêter ; iv) recrutement des enquêteurs locaux, v) réalisation de l'enquête/traitement et établissement des bases des données.

4.1.3. Conservation et publication du dossier de la participation des parties prenantes

A l'issu de l'évaluation du public dans le cadre de l'évaluation de l'EIES : consultation des documents, enquête publique, audience publique.

4.1.4. Identification des parties prenantes

En matière de gestion environnementale, les parties prenantes sont les secteurs publics, le secteur privé, les sociétés civiles, les communautés villageoises, la population en général.

4.1.5. Identification et analyse des parties affectées

Identifier les parties impactées avec une attention particulière aux couches les plus vulnérables.

4.1.6. Plan d'Engagement des Parties Prenantes

Les textes ne prévoient pas l'élaboration de Plan d'Engagement des Parties Prenantes.

4.1.7. Diffusion de l'information

Le droit d'accéder aux informations concerne surtout celles susceptibles d'exercer quelques influences sur l'environnement, y compris sur le milieu social.

4.1.8. Mécanisme de Gestion des Plaintes

Prévoir l'analyse d'une manière générale, des plaintes reçues de la population pendant la mise en œuvre du projet.

4.2. CONSIDERATIONS GENERALES DE LA SO 10 : ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de politique de la sauvegarde opérationnelle de la BAD, cette dernière s'engage à une collaboration active et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes. Cet engagement vise à garantir que toutes les préoccupations et contributions soient prises en compte afin d'assurer une mise en œuvre efficace et durable des actions dans le respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance. Aussi la SO10 reconnaît « l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre » (SO 10, paragraphe 2). La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

a) Principales exigences de la SO 10 : engagement des parties prenantes

La SO 10 s'applique à toutes les opérations financées par le Groupe de la Banque. L'emprunteur assurera la participation des parties prenantes comme faisant partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet, de la conception et de la mise en œuvre du projet, comme indiqué dans la SO 1 : Evaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux. Ainsi :

- ✓ l'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la SO 1 ;
- ✓ les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- ✓ les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- ✓ le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants :
 - (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ;
 - (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ;
 - (iii) la diffusion de l'information ;
 - (iv) la consultation avec les parties prenantes ;
 - (v) le traitement et la réponse aux plaintes ;
 - (vi) et le retour d'information aux parties prenantes ;
- ✓ l'Emprunteur conservera et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une

description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

5. PLAN DE MOBILISATION ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet d'aménagement du secteur d'Antanamanintsy et de réhabilitation des autres aménagements dans le cadre de l'extension du périmètre du bas Mangoky, le processus d'engagement des parties prenantes a démarré depuis la phase des études techniques. Cette approche participative, inclusive et concertée, doit être poursuivie durant les phases de réalisation des travaux et d'exploitation.

5.1. STRATEGIES D'ENGAGEMENT ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

La définition d'une stratégie d'engagement et de participation est essentielle pour assurer l'implication effective des parties prenantes dans un projet comme le PEPBM. Cette stratégie repose sur trois éléments clés : les méthodes, les outils et les approches permettant d'interagir efficacement avec chaque catégorie d'acteurs.

Tableau 3 : Stratégies d'information et de consultation des Parties Prenantes suivant le cycle de vie du Projet

Phase	Sujet d'information et de consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupes cibles	Responsabilité
Préparation du Projet	-Identification et gestion des risques et impacts sociaux, -Elaboration, validation et publication des instruments de sauvegarde E&S, -Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), -Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P, -Plan d'Action de Réinstallation (PAR)	-Correspondances électroniques, -Vidéoconférences, -Assemblées communautaires, -Utilisation des media locaux, -Réalisation d'enquêtes socio-économiques et d'enquête ménage,	-Tout au long de la phase de préparation -Zone du projet Salle de réunion de la CEP -Salle de réunion virtuelle	-Administration centrale et locale, -Populations riveraines, -Bénéficiaires du projet, -Personnes affectées, -Personnes ressources, ONG.	-CEP, -Equipe de préparation du Projet, -Consultant
Mise en œuvre et suivi du Projet : Exécution des activités, Mise en œuvre des instruments de sauvegarde	-Païement des compensations, -Libération de l'emprise, -Préoccupations diverses, -Gestion des plaintes, -Lancement des travaux, -Sensibilisation sur diverses thématiques, -Audits de performance, - Réception des ouvrages - Evaluation de la mise en œuvre du P3P - Evolution des activités du projet et difficultés rencontrées	-Appels téléphoniques, -Utilisation des medias locaux, -Entretiens individuels, -Focus group, -Assemblées villageoises respectant les mesures d'hygiène et de sécurité, -Affiches dans les lieux publics.	-Tout au long de la mise en œuvre, -Zones du projet, -Salle de réunion CEP, - Salle de réunion virtuelle, -Salles de réunion sur les différents sites.	-Populations bénéficiaires -Personnes affectées -Groupes vulnérables -Autorités locales -Communautés et ONG locales -Autres parties prenantes concernées	-CEP -Coordonnateur -Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale -Spécialistes en Passation de marché et Suivi-évaluation de la CEP -Spécialiste en Communication

Clôture du Projet	-Evaluation globale, -Leçons apprises, -Succès stories -Niveau de restauration des moyens de subsistances des PAP -Préoccupations E&S résiduelles, -Audit de conformité E&S	-Entretiens individuels -Focus group -Assemblées communautaires -Réunions formelles	-Dès l'achèvement des travaux -Zones du projet	-Parties prenantes affectées et autres parties concernées -Administration, ONG, etc.	-CEP -Consultant externe
--------------------------	--	--	---	---	-----------------------------

5.2. ANALYSES DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

5.2.1. Méthodes d'engagement et de participation

La participation des parties prenantes dans toute la mise en œuvre des activités est essentielle pour garantir la transparence, l'efficacité et la durabilité du projet. Une approche inclusive et participative permet d'assurer une meilleure appropriation des infrastructures par les bénéficiaires et de prévenir les conflits.

Tableau 4 : Résumé des méthodes de participation des parties prenantes par activité

Secteur concerné	Activités	Méthodes de participation des parties prenantes
Antanamanintsy Manongarivo	-Défrichement de 1 450 ha de forêt dégradée,	1-Identification et mobilisation des parties prenantes : Communautés locales et autochtones : ceux qui dépendent directement des ressources forestières. Agriculteurs et éleveurs : bénéficiaires potentiels des terres à défricher. Services techniques de l'État (Direction en charge de l'Environnement etc.) : encadrement technique et application des lois (autorisation de défrichement.) Organisations de la société civile et ONG environnementales : sensibilisation et suivi des impacts. Investisseurs et entreprises : secteurs agricoles, forestiers et énergétiques qui exploitent les ressources y existants. Chercheurs et institutions académiques : études d'impact et développement de solutions durables. 2- Sensibilisation et concertation sur les enjeux du défrichement Avant toute intervention, il est essentiel d'informer et de consulter les parties prenantes pour s'assurer de leur adhésion et minimiser les conflits. Réunions communautaires pour expliquer les objectifs, les impacts et les alternatives possibles au défrichement. Consultations publiques pour recueillir les avis des acteurs concernés et intégrer au projet leurs préoccupations. Éducation environnementale sur la gestion durable des forêts et les alternatives (agroforesterie, reboisement). 3. Planification participative du défrichement Une approche inclusive permet de garantir une meilleure acceptation et d'atténuer les impacts négatifs. Délimitation des zones de défrichement avec la participation des communautés et des agents forestiers. Choix des techniques de défrichement en fonction de leur impact (défrichement manuel, mécanisé, brûlis contrôlé, etc.).

Secteur concerné	Activités	Méthodes de participation des parties prenantes
		Mise en place d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour atténuer les impacts négatifs et proposer des mesures compensatoires (reboisement, restauration des sols, protection des cours d'eau). 4. Mise en œuvre avec implication des parties prenantes Participation des communautés locales dans les activités de défrichement pour créer de l'emploi et garantir une répartition équitable des bénéfices. Supervision par les autorités et les ONG environnementales pour s'assurer du respect des engagements pris (préservation des zones sensibles, reboisement, etc.). Mise en place d'un suivi environnemental et social pour évaluer l'impact du défrichement et ajuster les actions si nécessaires. 5. Compensation et restauration des zones défrichées Reboisement participatif en impliquant les populations locales et les entreprises exploitantes. Mise en place d'alternatives durables comme l'agroforesterie, la gestion durable des terres et la plantation d'espèces locales utiles. Mécanismes de compensation pour les communautés affectées (formation, création d'emplois verts, partage des bénéfices). 6. Suivi, évaluation et gouvernance locale Création de comités de suivi composés des représentants des parties prenantes pour assurer la transparence et la durabilité des actions. Mise en place d'indicateurs de suivi (évolution de la couverture forestière, impact sur la biodiversité, rendement agricole des terres défrichées). Renforcement des capacités locales pour permettre aux communautés de gérer durablement les terres et éviter une déforestation incontrôlée.
Antanamanintsy Manongarivo Mahazoarivo Mahebo Ampihamy Bemoita	Construction de canal secondaire, -Construction de canal tertiaire, -Pose des canaux quaternaires, -Construction d'ouvrages de jonction, -Creusement de 24 036,00 ml de drains, -Création / réhabilitation de 32 067,22 ml de pistes d'entretiens et de dessertes, -Planage. -Construction de 5 927 ml de canal tertiaire, -Pose de 31 399 ml de canaux quaternaires, -Construction de	1. Organisation et gouvernance participative du projet Avant le début des travaux, il est essentiel de définir un cadre clair de gouvernance et d'implication des acteurs. a. Mise en place d'un comité de suivi des travaux - Composition : autorités locales, bénéficiaires (agriculteurs, éleveurs, usagers de l'eau), services techniques, ONG et entreprises impliquées. - Rôles : supervision des travaux, suivis du respect des engagements environnementaux et sociaux, gestion des plaintes et conflits. b. Élaboration d'un plan de travail concerté - Validation du calendrier et des étapes des travaux avec les parties prenantes, - Identification des ressources humaines et matérielles nécessaires, en priorisant l'emploi local, - Définition des responsabilités de chaque acteur (maîtres d'ouvrage, entreprises, bénéficiaires, administration), 2. Participation active des communautés locales

Secteur concerné	Activités	Méthodes de participation des parties prenantes
	bâches, de dalots, -Creusement de 10 338,84 ml de drain, -Création de 4 296 ml de pistes d'entretiens et de dessertes. Construction de 332,3 ml de canal secondaire, -Construction de 7 689 ml de canal tertiaire, -Pose de 5 070 ml de canaux quaternaires, -Creusement de 7 542 ml de drain, -Création de 4 693 ml de pistes d'entretiens et de dessertes. - Creusement de 926 ml de drains, -Création de 2 460 ml de piste d'entretien et de desserte. -Construction de 430 ml de canal tertiaire, -Confection et pose de 5 033 ml de canal quaternaire, -Construction de 3,25 ml de canal secondaire, -Construction de 533 ml de canal tertiaire, -Pose de 7 709 ml de canaux quaternaires, -Creusement de 902 ml de drain. -Construction de 6 880 ml de canal secondaire, -Construction de 1 148 ml de canal tertiaire, -Creusement de 3 149 ml de drain.	L'implication directe des bénéficiaires permet d'optimiser l'appropriation des infrastructures et d'assurer leur maintenance future. a. Emploi local et inclusion sociale - Priorisation de la main-d'œuvre locale pour les travaux de construction et d'aménagement. - Intégration des groupes vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones) dans les emplois générés. b. Contribution des bénéficiaires aux travaux - Participation des agriculteurs et usagers de l'eau dans certaines tâches (exemple : creusage de canaux, construction de pistes, plantation d'arbres de protection). - Organisation de journées communautaires pour encourager l'engagement local. 3. Respect des normes environnementales et sociales Pendant la mise en œuvre, il est crucial d'assurer une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux. a. Suivi des mesures de protection environnementale - Vérification du respect des engagements du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). - Mise en place de pratiques durables : gestion des déchets de chantier, limitation de la déforestation, protection des ressources en eau. b. Gestion des conflits et des impacts sociaux - Création d'un mécanisme de gestion des plaintes accessible aux communautés. - Sensibilisation des travailleurs et des bénéficiaires sur le respect des droits humains et la prévention des conflits liés aux travaux. 4. Suivi technique et ajustements en cours de travaux Un suivi régulier permet d'identifier et de corriger rapidement d'éventuels problèmes techniques ou sociaux. a. Inspections régulières et remontée d'informations - Organisation de réunions périodiques avec le comité de suivi pour évaluer l'avancement des travaux. - Réalisation d'audits techniques pour s'assurer du respect des normes et de la qualité des infrastructures. b. Adaptation aux réalités locales - Ajustement des travaux en fonction des retours des parties prenantes (exemple : modification du tracé d'un canal pour préserver une zone sensible). - Intégration des savoirs locaux dans les techniques utilisées pour renforcer l'acceptabilité du projet. 5. Formation et renforcement des capacités des bénéficiaires L'implication des parties prenantes doit aussi passer par un transfert de compétences pour assurer la durabilité du projet. a. Formations techniques - Formation des agriculteurs et usagers sur l'entretien des infrastructures réalisées.

Secteur concerné	Activités	Méthodes de participation des parties prenantes
		- Sensibilisation sur la gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité). b. Mise en place d'une gouvernance locale pour la gestion des infrastructures - Création ou renforcement des comités de gestion locaux (exemple : comité de gestion de l'eau pour un périmètre irrigué). - Définition de règles d'utilisation et de maintenance des équipements avec les bénéficiaires.

Le tableau suivant présente les stratégies d'engagement des parties prenantes :

Tableau 5 : Stratégies d'engagement des parties prenantes

Pouvoir de la partie prenante	Intérêt de la partie prenante	Stratégie adopter à	Descriptif des stratégies globales pour engager les parties prenantes.
Fort	Fort	Collaborer	Les individus ou organismes de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces individus ou organismes est donc essentielle pour assurer leurs soutiens tout au long du projet.
Fort	Faible	Satisfaire	Les individus ou organismes de cette catégorie n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leurs forts niveaux de pou peuvent les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.
Faible	Fort	Communiquer / collaborer	Les individus ou organismes de cette catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet & souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller et collaborer avec ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.
Faible	Faible	Surveiller	Les individus ou organismes de cette catégorie sont liés d loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.

Le tableau suivant fait l'analyse du pouvoir, de l'intérêt et la stratégie de mobilisation des parties prenantes à adopter :

Tableau 6 : Analyse des parties prenantes du PEPBM II

Catégorie	Parties prenantes	Attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
Personnes physiquement déplacées.	Les propriétaires des maisons d'habitation à louer.	Bonne rémunération du loyer à temps	Faible	Fort	Communiquer, collaborer
Personnes dont l'activité économique est affectée par la libération du terrain à aménager.	Les propriétaires terriens, les paysans, les exploitants agricoles, les planteurs, les vanniers qui exploitent la terre et les ressources forestières dans la zone à aménager.	Restauration des moyens de subsistance pendant la réalisation de l'aménagement	Faible	Fort	Communiquer
Personnes susceptibles d'être affectés positivement par les bénéfices du Projet :	Associations des usagers de l'eau, les fournisseurs, les petits commerces, restaurants, gargotiers, le boucher... Les entreprises de travaux, Les petits exploitants agricoles	Accroissement des consommateurs de ses services et poursuite des activités même au-delà de l'exécution du projet. Bénéficier des fonds de soutien. Assistance et encadrement dans la mise en œuvre des projets	Faible	Fort	Communiquer, collaborer
Personnes exposées aux risques Environnementaux et sociaux (accidents de circulation, diverses pollutions, de perturbation de la vie quotidienne, etc.) des phases construction et exploitation	Les habitants des villages dans l'emprise du projet. Les usagers de la route (charretier, taxi brousse, transporteurs, conducteur de tuk-tuk, conducteur de moto, cycliste, piétons)	Impacts négatifs du projet à un niveau relativement faible. Non perturbation de leur vie.	Faible	Faible	Surveiller
Personnes constituant la main d'œuvre qui sera embauchée dans le cadre des sous-projets	Les personnes valides provenant des communes où le projet sera réalisé.	Etre embauché dans le projet. Rémunération adéquate. Etre certifié à la fin du contrat. Protéger contre les accidents de travail.	Faible	Fort	Communiquer / collaborer
Groupes des personnes gestionnaires des forêts / la diversité biologiques, ou les ressources en eaux.	Les associations des usagers de l'eau. Les communautés de base. Le gestionnaire de l'aire protégée	Eviter l'atteinte du projet à l'intégrité des ressources. Compensation de la destruction et/ou la consommation de la ressource. Associer dans la surveillance des	Fort	Fort	Collaborer

Catégorie	Parties prenantes	Attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
		impacts et des mesures environnementales et sociales.			
Individus et groupes vulnérables. Personnes vulnérable	Les femmes et les filles, les personnes âgées, les handicapés, les enfants, les ménages dirigés par une femme, analphabète	Ne pas affecter gravement par le projet. Etre prise en considération dans la mise en œuvre du projet.	Faible	Fort	Communiquer / prise en charge
Migrants attirés par le projet,	Maçons, Ouvriers saisonnier, Commerçants ambulants	Obtenir un emploi.	Faible	Fort	Communiquer
Autorités morales	<i>Hazomanga</i> Organisations d'obédiences religieuses	Le projet d'affecte par les us et coutumes, les biens culturels et culturels. Non transgression aux interdits et tabou. Non profanation des sites sacrés (fihamy, cimetière)	Fort	Faible	Communiquer / collaborer
Organisations de la Société Civile (OSC)	ONG ASITY, CROISSANCE ROUGE	Accès à l'information sur le projet. Respect des droits humains. Absence de VBG. Respect du milieu naturel en évitant toute pollution affectant l'air, le sol, les ressources hydriques et les écosystèmes	Fort	Fort	Collaborer
Opérateurs et entreprises	Fournisseurs, Transporteurs, PME.	Développement et sécurisation des activités. Païement de leur service à temps.	Faible	Fort	Communiquer / collaborer
Médias	Radio locale, Radio nationale malagasy.	Disponibilité d'une information sur les objectifs et les étapes du Projet. Disponibilité de l'information sur l'avancement du Projet.	Fort	Faible	Satisfaire
Législateurs	Député de Morombe, Sénateur	Réalisation du projet à temps.	Fort	Faible	Satisfaire
Représentant de l'Etat	Préfet de Toliara Chef District de Morombe	Bon déroulement du projet. Information sur la tenue et aboutissant du projet.	Fort	Fort	Collaborer

Catégorie	Parties prenantes	Attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
Collectivités territoriales décentralisées	Gouverneur de la Région Atsimo Andrefana, Maires et conseillers des communes de Morombe, Ambahikily, Tanandava Station, Ankatsakantsa sud.	Demande des autorisations nécessaires avant le démarrage des activités des projets. Perception des ristournes. Mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale. Disponibilité d'une information sur les objectifs et les étapes du Projet. Disponibilité de l'information sur l'avancement du Projet.	Fort	Fort	Collaborer
Autorité de Fokontany	Chefs de Fokontany, Chefs de villages	Etre consulté pendant les travaux. Absence de conflits avec sa communauté. Subvention de l'infrastructure sociale de base.	Fort	Fort	Collaborer
Ministères et service déconcentré, organismes rattachés	Ministère de l'Economie et des Finances, Trésor public, Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage, Direction Régionale de l'Agriculture et de l'élevage, Circonscription de l'agriculture et de l'élevage. Cellule d'exécution du projet : PEPBM	Exécution des travaux dans le temps, selon les règles de l'art. Un projet à faible nuisance sur l'environnement.	Fort	Fort	Collaborer
Ministères et service déconcentré, organismes rattachés	Ministère en charge de l'Environnement, Direction Régionale de l'Environnement et du Développement durable, Cantonnement Office National de l'Environnement (ONE), Ministère des mines et des ressources stratégiques, Direction régionale des mines et des ressources stratégiques, Office malgache des hydrocarbures. Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Ministère en charge de la justice,	Conformité aux normes nationales applicables, Établissement des études environnementales, Mise en œuvre des programmes et plans de gestion environnementale	Fort	Faible	Communiquer / collaborer

Catégorie	Parties prenantes	Attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
	Ministère en charge de la santé, Centre de santé et hospitalier (CSB, CHRD, CHU), Ministère en charge de la Population et de la Solidarité, Direction Régionale de la Population et de la Protection Sociale, Ministère en charge du Transport Direction Régionale du Transport,				
	Ministère en charge de la Défense Nationale Brigade de la Gendarmerie Morombe Brigade de la Gendarmerie Tanandava Station Régiment de la Région Militaire	Maintien de l'ordre et de la sécurité.	Fort	Faible	Communiquer et collaborer
Partenaires techniques et financiers	BAD	Respect des sauvegardes opérationnelles. Efficience du financement	Fort	Fort	Collaborer

5.3. OUTILS D'ENGAGEMENT ET DE PARTICIPATION

5.3.1. Outils de suivi et d'évaluation de la participation

- a) **Registres des parties prenantes** : assurer un suivi des engagements de chaque acteur.
- b) **Mécanismes de gestion des plaintes et doléances** : inclure des boîtes à suggestions, des plateformes de signalement (fokontany, commune...)

5.3.2. Approches d'engagement des parties prenantes

a) Approche participative

- favoriser l'inclusion des populations locales dès la conception du projet,
- utiliser des méthodes interactives pour co-crée les solutions,
- garantir une représentativité équitable (jeunes, femmes, petits producteurs).

b) Approche de co-responsabilité

- impliquer les bénéficiaires dans la gestion des infrastructures et la gouvernance du projet,
- encourager la responsabilisation des associations locales (ex : Associations des Usagers de l'Eau).

c) Approche basée sur le dialogue et la négociation

- instaurer un climat de confiance entre les parties prenantes (le projet, l'autorité locale et la communauté locale concernée.),
- mettre en place des espaces de dialogue réguliers,
- prévoir des mécanismes de médiation et résolution des conflits.

5.3.3. Les principes d'engagement des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes doit être en conformité avec les principes et procédures stipulés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière suivants :

- mener des consultations sérieuses et transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet,
- promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien,
- concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet,
- respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité,
- maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination,
- tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet,
- définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes,
- mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits,
- mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.

Le Projet se conformera à ces principes généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages. Par ailleurs, il est important de préciser que les questions de genre sont transversales et fondamentales dans la participation et la mobilisation. L'un des principes fondamentaux de la participation stipule que toutes les parties prenantes légitimes doivent être entendues, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables généralement exclus. Les approches participatives peuvent contribuer à donner des pouvoirs aux femmes en veillant à ce que leurs points de vue, indépendamment de ceux des hommes, soient pris en compte, et en renforçant les capacités des groupes de femmes et des autres organisations œuvrant à promouvoir l'équité de genre.

5.4. CATÉGORISATION DES PARTIES PRENANTES

5.4.1. Parties affectées par le Projet

Ce sont les personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du Projet d'extension de l'aménagement du Périmètre de Bas Mangoky, qui sont directement affecté (réellement ou potentiellement) et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leurs importances, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion. Elles sont constituées par les personnes affectées par le projet (PAP), autrement dit, les ménages qui, en raison des biens et des activités qu'ils possèdent dans l'emprise du Projet, subiront un impact économique.

a) Agriculteurs et exploitants agricoles locaux :

- **affectés positivement** : les agriculteurs bénéficieront de l'accès à l'irrigation, ce qui peut augmenter les rendements agricoles et améliorer la sécurité alimentaire.
- **affectés négativement** : certains peuvent être impactés par des coûts d'accès à l'eau, des restrictions d'utilisation de l'eau ou de terres, ou des modifications des zones cultivables par exemple si leurs terres seront utilisées pour l'irrigation.

b) Communautés locales :

Les résidents vivant dans ou autour du périmètre irrigué peuvent être affectés par des changements dans l'accès à l'eau, la qualité de l'eau, ou encore par des impacts environnementaux (pollution, salinisation des sols, etc.).

c) Travailleurs agricoles :

Ceux qui sont employés dans les exploitations agricoles ou les chantiers de construction de l'infrastructure d'irrigation peuvent voir leur travail et leurs conditions de vie changer, en bien ou en mal, en fonction des décisions prises dans le cadre du projet.

5.4.2. Parties prenantes influencées

Ces parties prenantes peuvent être influencées par la mise en œuvre du projet mais elles n'ont pas nécessairement d'impact direct sur l'irrigation ou l'agriculture :

a) Autorités locales et gouvernements :

Les autorités municipales ou régionales peuvent être influencées par les aspects de régulation, de financement, et d'aménagement du territoire. Elles sont responsables de la

gestion des ressources en eau, de l'application des lois sur l'agriculture et de la gestion des conflits entre utilisateurs de l'eau.

b) ONG et organisations environnementales :

Des groupes de défense de l'environnement peuvent être influencés par les aspects écologiques du projet, notamment la gestion de l'eau, la préservation des écosystèmes locaux, et la prévention de la dégradation des sols ou de la contamination des nappes phréatiques.

c) Commerçants :

Les entreprises qui traitent les produits agricoles peuvent être influencées par l'augmentation de la production ou les fluctuations dans l'approvisionnement en matières premières.

5.4.3. Parties prenantes vulnérables

L'un des enjeux d'un P3P est d'identifier des parties susceptibles d'être affectées de manière disproportionnée en raison de leur statut, de leur situation particulière pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables. Ces parties prenantes intègrent des individus ou groupes qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particulier ou de dispositions particulières pour assurer leur représentation de façon équitable dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Par conséquent, ce P3P offrira l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du Projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagements.

Dans le cadre de ce projet, les groupes vulnérables identifiés, sans être exhaustifs, présentent les caractéristiques suivantes :

- les exploitations agricoles familiales dirigées par une femme (veuve, séparée, célibataire),
- les agriculteurs (trices) âgé(e)s à capacité limitée de déplacement,
- les personnes handicapées (physiques),
- les personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG),
- les agriculteurs sans terres qui vivent du salariat agricole et qui sont souvent marginalisés dans les prises de décision,
- les ménages agricoles à faible revenu et souffrant de l'insécurité alimentaire,
- les jeunes, les personnes à faibles niveau d'instruction (illettrés, etc...).

L'identification d'autres groupes vulnérables et par conséquent le renouvellement de la liste se feront tout au long de la mise en œuvre du Projet. Des mesures appropriées seront prises pour leur garantir l'égalité entre les sexes et l'inclusion de tous les groupes vulnérables afin de comprendre leur perspective sur le Projet et plus particulièrement sur l'accessibilité aux bénéfices engendrés par le projet, les obstacles et les risques sociaux. Ces parties prenantes sont particulièrement exposées aux risques ou aux impacts négatifs, notamment en raison de leur situation socio-économique, géographique, ou de leur niveau de préparation à affronter ces impacts.

a) Groupes marginalisés :

Les populations vivant dans des zones périphériques ou éloignées du projet telles que les communautés rurales pauvres, peuvent être vulnérables à la perte de leurs terres ou à l'augmentation des coûts liés à l'accès à l'eau. De plus, si le projet favorise certaines zones au détriment d'autres, ces populations risquent d'être exclues des bénéfices de l'irrigation.

b) Petits agriculteurs ou agriculteurs sans ressources :

Les petits exploitants, surtout ceux qui n'ont pas de moyens financiers pour accéder à l'infrastructure d'irrigation, peuvent se retrouver désavantagés. L'irrigation pourrait aussi engendrer une concurrence accrue pour l'eau ou pour les terres, les mettant dans une position vulnérable.

c) Travailleurs agricoles saisonniers :

Les travailleurs temporaires ou non-salariés, souvent les plus précaires, peuvent être vulnérables face aux changements dans les dynamiques de l'emploi agricole ou à des politiques de main-d'œuvre liées au projet.

Le tableau ci-après résume les PAP dépendant uniquement de l'exploitation des 6 secteurs à aménager :

Tableau 7 : PAP dépendant uniquement de l'exploitation des secteurs à aménager

Indicateur de vulnérabilité	Antanamanintsy	Manongarivo	Mahazoarivo	Mahebo	Ampihamy	Bemoita
Ménage dirigé par une femme	21	11	2	1	10	22
Personne âgées	17	10	7	1	6	23
Jeunes	19	20	5	1	17	19
Handicapé	0	0	0	0	0	0

(Source : Enquête socio foncière, TSR 2023)

Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories des parties prenantes affectées par le projet d'extension de l'aménagement du Périmètre de Bas Mangoky :

Tableau 8 : Catégorisation des personnes touchées par le Projet

	Catégorie de parties prenantes	Liste de parties prenantes
Personnes affectées	Personnes physiquement déplacées.	Les propriétaires de maisons d'habitation à louer.
	Personnes dont l'activité économique est affectée par la libération du terrain à aménager.	Les propriétaires terriens, les paysans, les exploitants agricoles, les planteurs, les vannières qui exploitent la terre et les ressources forestières dans la zone à aménager.
	Personnes exposées aux risques environnementaux et sociaux (accident de circulation, diverses pollutions, de perturbation de la vie quotidienne, etc.) des phases construction et exploitation	Les habitants des villages dans l'emprise du projet. Les usagers de la route (charretier, taxi brousse, transporteurs, conducteur de tuk-tuk, conducteur demoto, cycliste, piétons)
	Personnes susceptibles d'être affectés positivement par les bénéfices du Projet :	les fournisseurs, les petits commerces, restaurants, gargotiers, le boucher...
Personnes influencées	Groupes des personnes gestionnaires des forêts/la diversité biologiques ou les ressources en eaux.	Les associations des usagers de l'eau, Les communautés de base, Le gestionnaire de l'aire protégée.
Personnes vulnérables	Groupes marginalisés, petits agriculteurs ou agriculteurs sans ressources, travailleurs agricoles saisonniers	Les petits exploitants, Les travailleurs temporaires ou non-salariés, les personnes âgées, les handicapés, les enfants...
Bénéficiaires	Personnes susceptibles d'être affectés positivement par les bénéfices du Projet :	Les fournisseurs, les petits commerces, restaurants, gargotiers, le boucher...

Le projet devrait tenir compte des limites identifiées et s'assurer que toutes les parties prenantes, en particulier les personnes affectées sont incluses et soutenues pour surmonter lesdites limites auxquelles elles sont confrontées et participer au processus de consultation. Une attention particulière sera donc portée à ces groupes de personnes vulnérables car elles peuvent avoir des difficultés à s'adapter aux changements induits, à profiter pleinement des bénéfices ou encore à retrouver des conditions et/ou un niveau de vie équivalents ou supérieurs à ce qui existait avant le projet.

5.4.4. Autres parties intéressées

Les parties prenantes intéressées regroupent les individus/groupes/entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et/ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre. Il s'agit des organismes publics, des organismes nationaux et internationaux (étatique ou non), des opérateurs économiques, des autorités coutumières et religieuses, des divers organismes étatiques ou paraétatiques, des organes de presse, de la société civile intéressée, des partenaires financiers, des partenaires techniques. Les parties prenantes susceptibles d'être intéressées par la mise en œuvre du projet sont répertoriées dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Catégorie des parties intéressées

Catégorie de partie prenante intéressée	Liste de parties intéressées
Législateurs	Député de Morombe, Sénateur
Représentant de l'Etat	Préfet de Toliara Chef de District de Morombe
Collectivités territoriales décentralisées	Gouverneur de la Région Atsimo Andrefana Maires et conseillers des communes de Morombe, Ambahikily, Tanandava Station et Ankatsakantsa sud.
Autorités de Fokontany	Chefs de Fokontany Chefs de village
Ministères et service déconcentré, organismes rattachés	Ministère de l'Economie et des Finances Trésor public, Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage, Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage Atsimo Andrefana, Circonscription de l'Agriculture et de l'Elevage de Morombe, Cellule d'exécution du projet : PEPBM, Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Direction Régionale de l'Environnement et Développement Durable Atsimo Andrefana, Cantonement de l'Environnement de Morombe, Office National de l'Environnement (ONE), Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Ministère en charge de la Justice, Ministère en charge de la santé, Centre de santé et hospitalier (CSB, CHRD, CHU), Ministère en charge de la Population et de la Solidarité, Direction Régionale de la Population et de la Protection Sociale Atsimo Andrefana, Ministère en charge du Transport, Direction Régionale du Transport Atsimo Andrefana, Ministère en charge de la Défense Nationale, Brigade de la Gendarmerie Morombe, Brigade de la Gendarmerie de Tanandava Station, Régiment de la Région Militaire.
Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi.	Maçons, Ouvriers saisonniers, Commerçants ambulants
Autorités morales	Hazomanga, Organisations d'obédiences religieuses
Organisations de la Société Civile (OSC)	ONG ASITY, CROISSANCET ROUGE
Opérateurs et entreprises	Fournisseurs, Transporteurs, PME

Médias	Radio locale, Radio nationale malagasy Web activistes
Les partenaires financiers	Banque Africaine de Développement (BAD)

5.4.5. Matrices d'analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes doit permettre de jeter un regard profond sur les intérêts des groupes de parties prenantes, de déterminer comment et jusqu'à quel degré ils seront affectés, et de décider quelle pourra être leur influence sur le projet. A travers la compréhension des motivations des différents acteurs et de la manière avec laquelle ils peuvent intervenir et influencer les résultats des actions. Il sera possible de construire une stratégie par priorité d'actions, pour le dialogue avec toutes les parties prenantes.

5.5. IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET ACTIVITÉS NÉCESSITANT LA PARTICIPATION

5.5.1. Problématiques clés

a) *Accès à l'eau et gestion des ressources hydriques :*

- Identification des besoins en eau pour les cultures locales.
- Définition des priorités d'irrigation entre les différentes communautés et groupes d'agriculteurs.
- Gestion de la répartition de l'eau, particulièrement en période de sécheresse ou de rareté de ressources.

b) *Conception et maintenance des infrastructures :*

- La conception des infrastructures d'irrigation doit prendre en compte les réalités locales (type de sol, niveau de la nappe phréatique, etc.).
- La gestion de la maintenance des équipements (canaux, pompes, réservoirs) après la mise en place du système.

c) *Adaptation des pratiques agricoles :*

- Accompagner les agriculteurs dans l'adoption de nouvelles pratiques agricoles adaptées à l'irrigation (choix des cultures, techniques d'irrigation efficaces, etc.).
- Former les agriculteurs à la gestion de l'irrigation.

d) *Préservation de l'environnement :*

- Minimiser les impacts environnementaux négatifs du projet (par exemple, la salinisation des sols, l'érosion, ou la pollution des ressources en eau).
- La gestion durable des écosystèmes locaux.

e) *Problématiques sociales et économiques :*

- La question de l'accès équitable aux ressources en eau.
- Les impacts du projet sur les couches vulnérables (femmes, jeunes, communautés rurales marginalisées).

f) *Gestion des conflits :*

Identifier les zones potentiellement conflictuelles où la distribution de l'eau pourrait créer des tensions entre agriculteurs ou communautés.

6. STRATÉGIES POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

6.1. APPROCHES DE DIFFUSION

- a) **Communication continue** : Diffuser des informations régulièrement à travers des canaux adaptés.
- b) **Communication de crise** : En cas de problèmes imprévus, avoir une approche proactive pour informer rapidement les parties prenantes des changements ou des ajustements nécessaires.
- c) **Mise à jour par étapes** : Fournir des informations sur le projet à chaque étape clé (planification, installation des infrastructures, test de l'irrigation, évaluation des résultats).

6.2. OUTILS POUR LA DIFFUSION

- a) **Radios communautaires** : pour annoncer les informations liées à la gestion de l'eau, les dates d'entretien, et autres changements importants.
- b) **SMS et appels téléphoniques** : pour des mises à jour urgentes et ponctuelles.
- c) **Affiches et bulletins** : utiliser des affiches locales dans les villages pour partager des informations détaillées sur les dates de réunion, les progrès du projet, et les résultats.
- d) **Newsletter et rapports périodiques** : des rapports ou bulletins distribués périodiquement pour tenir informées les autorités locales, les ONG, et les investisseurs.

7. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

7.1. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le processus de consultation mis en place dans le cadre de ce projet vise à :

- établir un dialogue constructif avec les bénéficiaires potentiels, les communautés adjacentes et les autres parties concernées tout au long du cycle du Projet,
- engager les parties prenantes dans le processus de divulgation de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace au long du cycle du Projet, en conformité avec les principes de non-discrimination et de transparence,
- favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagées,
- obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passives,
- assurer que les parties prenantes concernées, disposent d'un accès équitable à l'information et la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations et que ces dernières sont effectivement prises en compte dans les décisions,
- adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et de résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre.

7.2. OUTILS DE CONSULTATION

L'engagement des parties prenantes s'appuiera sur la combinaison de plusieurs méthodes qui sont en conformité avec les exigences nationales et celles de la BAD en matière de diffusion de l'information, de participation et d'engagement. Elles pourront être utilisées par le Projet suivant la catégorie à rencontrer, son niveau d'influence ou d'intérêt et aussi ses préoccupations et attentes. Parmi elles, on a :

a) Les entretiens individuels

Cette technique consiste à tenir des rencontres individuelles. L'avantage de cette technique reste le contact direct qu'elle offre à la partie prenante avec son interlocuteur, un cadre propice qui permet à la partie prenante d'exprimer, de façon libre, ses avis, besoins, préoccupations, attentes et recommandations, et de les approfondir. Cette méthode requiert beaucoup de temps et de ressources. Elle permet de recueillir l'avis individuel des parties prenantes affectées entre autres sur leurs choix et préférences, leurs situations socioéconomiques, et celles des autres parties intéressées devant accompagner le Projet dans la gestion des impacts et risques sociaux et environnementaux. Elle a été utilisée dans le cadre des évaluations environnementales (EIES) relatives au projet.

b) Les discussions de groupe

Ces sont des réunions tenues avec des groupes de 6 à 10 personnes autour de thèmes préalablement définis. L'avantage de cette technique est qu'elle permet aux parties prenantes d'échanger sur différents sujets les concernant et ou sur lesquels leurs avis sont demandés. Les animateurs de ces discussions de groupe doivent s'assurer que tous les participants s'expriment librement, et que certains, du fait de leur statut social et de leur leadership, n'empêchent pas les autres de donner leurs avis. Il est recommandé aux organisateurs ou animateurs, afin de donner la chance à tous les participants de s'exprimer, de les aider à constituer des groupes homogènes sur la base du sexe, de l'âge, de l'intérêt ou encore de la perte ou de l'impact subi. La richesse de cette technique est qu'elle suscite et encourage l'expression des membres du groupe dans la diversité de leurs points de vue, qui peut

déboucher sur des consensus engageant tout le monde. Cette technique sera utilisée pour consulter les parties prenantes sur les questions suivantes :

- acquisition de terre par cession volontaire (l'accord écrit avec légalisation auprès de fokontany et/ou commune sera annexé dans le document EIES),
- recrutement de la main-d'œuvre locale, y compris les femmes,
- perception de la vulnérabilité et mesures d'assistance,
- gestion foncière,
- mode de résolutions des griefs et conflits au sein des communautés,
- canaux de diffusion de l'information sur le Projet,
- portes d'entrée en vue de la signalisation des violences et abus sexuels.

c) Les assemblées de Fokonolona et réunions publiques

Les assemblées organisées au niveau des Fokontany et de la Commune permettent de partager plusieurs types d'informations à un large public de participants. C'est une technique de communication de proximité, inclusive et ouverte que le Projet utilisera avec les communautés affectées par les travaux. Elles seront organisées avec l'appui du Maire, des Chef de Fokontany, les chefs de village, les groupements de femmes et associations de jeunes, les leaders communautaires qui relaieront l'information et aideront le Projet à mobiliser les communautés. L'information de la tenue de la réunion devra être communiquée à travers un canal accessible (affichage, crieur public, communiqué de presse, radios locales à des heures de grande écoute). Elles seront présidées par les autorités locales ou coutumières.

Il faut veiller à ce que cette technique permet à tous d'exprimer leurs opinions. Elle garantit la transparence puisque tous les participants reçoivent les mêmes informations ce qui limite la manipulation et la diffusion de rumeurs. En plus, elle promouvait des relations de confiance avec les communautés affectées. A l'issue de ces rencontres collectives, certaines questions pourraient être approfondies directement avec certaines parties prenantes clés dans des rencontres individuelles ou en comités restreints. Ces rencontres seront organisées, en vue de communiquer des informations générales sur le Projet, recueillir les avis sur les activités, chercher des solutions adéquates à certaines contraintes.

d) Les réunions en présentielle ou en ligne

Dans le processus de conception, d'exécution et de suivi du projet, les réunions sont des méthodes d'information et de participation utilisées. Ces méthodes sont utilisées pour informer et impliquer les parties prenantes dans la conception du Projet, mais elles seront également utilisées pour renforcer leurs capacités techniques, afin qu'elles remplissent leurs rôles dans le suivi de la gestion des impacts sociaux et environnementaux. Elles réunissent souvent plusieurs catégories de parties prenantes, choisies en fonction des questions à discuter.

e) La communication de presse

Les médias (radios, télévisions) sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre. Les impliquer dès le début de la conception permet d'avoir des relais valables pour la transmission et le partage de l'information d'un large public. Elles permettront de diffuser largement l'information à travers les canaux suivants : émissions radiophoniques interactives, communiqués de presse, reportages sur le Projet et l'état d'avancement des activités, interviews avec les responsables du Projet, visites presse (les chantiers du Projet). Le Projet pourra établir des partenariats avec certaines maisons de presse au niveau local.

8. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

8.1. OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION

La diffusion de l'information se fera sur la base des besoins et préoccupations des différentes catégories de parties prenantes, mais aussi des canaux et formats les plus accessibles et adaptés aux spécificités de chaque partie prenante. Le Spécialiste en Sauvegarde Social (SSS) aura la charge de coordonner toutes les activités de communication et de participation. Le but visé est de minimiser le risque de développement de comportements antagonistes et de conflits grâce à une communication adaptée aux préoccupations et attentes des communautés affectées et autres parties prenantes. A cet effet, la stratégie de diffusion de l'information sera articulée autour des thématiques essentielles suivantes : les activités du Projet, les sites et infrastructures, les personnes affectées négativement et/ou positivement, la durée de mise en œuvre des activités et le calendrier, les enjeux, impacts, effets et risques pouvant découler des activités envisagées et les mesures de sauvegarde sociales et environnementales à mettre en œuvre pour les éviter ou atténuer (effets négatifs, calendrier et date butoir pour le recensement des pertes, processus et calendrier d'indemnisation des pertes et de réinstallation, les mesures d'accompagnement et d'assistance aux personnes et groupes vulnérables), le mécanisme de recours et de gestion des plaintes liées aux activités du Projet, le dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus et exploitations sexuels et violences contre les enfants, le dispositif de recrutement de la main-d'œuvre locale. Cette liste n'est pas exhaustive, elle sera complétée au fur et à mesure de l'état d'avancement de la préparation et la mise en œuvre du Projet et des besoins des parties prenantes.

En définitive, plusieurs techniques seront combinées en vue d'atteindre toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables et défavorisés. La stratégie proposée repose sur ces trois piliers importants :

- **Inform** : donner les informations adaptées à toutes les parties prenantes, y compris les personnes et groupes vulnérables, justes et à temps réel sur les activités et des instructions pour la protection des parties prenantes et de l'environnement.
- **Rassurer** : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes. Cela suppose l'examen des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions, questions et résolution des plaintes.
- **Coordonner** : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses en vue d'éviter la désinformation ou la divulgation de rumeurs.

Avec la collaboration de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois principes peut avoir une incidence positive sur l'adhésion sociale et la participation de tous les acteurs. D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des parties prenantes concernées et/ou touchées par la mise en œuvre des activités du Projet. Sur la base des préoccupations, des besoins et attentes des parties prenantes recueillis durant les consultations, le Projet utilisera les principales méthodes suivantes pour informer les parties prenantes et les mobiliser dans le processus de mise en œuvre des activités: les appels téléphoniques, les SMS, les courriels, les ateliers, réunions formelles, les réunions de Fokonolona, les radios communautaires, journaux, télévisions, les visites de proximité (visites à domicile), le site web du MINAE, les crieurs publics.

En plus de ces canaux, il est opportun d'impliquer, dans la stratégie de communication ou de diffusion de l'information sur le Projet, les acteurs communautaires, notamment les leaders et

relais, et autres acteurs du mouvement associatif (Groupements de promotion féminine, associations sportives et culturelles). Des contacts (numéros de téléphone et adresses électroniques) ont été recueillis pendant les séances de consultation tenues avec les collectivités territoriales et les communautés susceptibles d'être affectées. Le choix de la fréquence et de la technique que le Projet adoptera pour informer ou consulter un groupe de parties prenantes, repose sur trois critères essentiels, qui sont :

- l'étendue de l'impact du Projet sur le groupe de parties prenantes,
- l'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le Projet,
- les méthodes de diffusion de l'information et de consultation socialement et culturellement acceptables au sein de ce groupe,
- les parties prenantes consultées exigent que le Projet leurs transmette, entre autres, les informations capitales suivantes : les besoins du projet en termes de main-d'œuvre, la période de recrutement de la main-d'œuvre locale, la date de démarrage des travaux et leur durée, les emprises ou sites des infrastructures à mettre en place, la durée des activités envisagées, les risques et les impacts auxquels pourraient être exposées les communautés riveraines et les mesures d'évitement ou d'atténuation correspondantes, les termes de compensation des pertes occasionnées par le projet, le coût du projet, les entreprises en charge des travaux, les délais d'exécution des travaux, la rémunération journalière des ouvriers.

A ces informations capitales à divulguer s'ajoutent celles relatives aux documents techniques et de sauvegarde que le Projet est tenu de diffuser à grande échelle pour permettre à toutes les parties prenantes d'y avoir accès. Elles devront au moins être disponibles sur le site Web du MINAE et des agences d'exécution. Les documents techniques et de sauvegarde englobent : l'EIES, le PGES, le MGP, le Plan de réponse contre les VBG/EAHS/ et violences contre les enfants, les rapports de suivi du traitement des plaintes, les rapports de suivi environnemental et social, les opportunités d'emploi, les Procédures de Gestion de la Main- d'œuvre (PGMO).

8.1.1. Langue

Lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles sont faites en français. Tandis qu'avec les communautés, ce sont la langue malagasy et le dialecte local qui seront privilégiés. Le choix des supports aussi durant ces rencontres sera fait en fonction du public ou de la catégorie de parties prenantes à rencontrer. Les présentations Power Point seront utilisées pour les réunions avec les acteurs institutionnels. Les affiches grands formats avec des messages clés seront utilisées pour la réunion communautaire.

8.1.2. Stratégie pour la diffusion des informations

La stratégie de diffusion des informations est essentielle pour garantir une communication efficace et transparente avec toutes les parties prenantes, particulièrement dans le cadre de projets de développement, tels que ceux liés à l'irrigation. Une bonne stratégie permet non seulement de partager des informations pertinentes, mais aussi de renforcer la participation des parties prenantes, de favoriser l'adhésion au projet, et de réduire les malentendus ou les résistances.

8.2. IDENTIFICATION DES PUBLICS CIBLES

Une bonne stratégie commence par une identification précise des publics cibles car chaque groupe peut avoir des besoins d'information spécifiques, par exemple :

- **communautés locales** : les habitants directement affectés par le projet (par exemple, les agriculteurs) peuvent avoir besoin d'informations sur les changements dans la gestion de l'eau, les bénéfices du projet, ou les opportunités de formation,
- **partenaires institutionnels** : les autorités locales, les ministères ou les agences de régulation peuvent être intéressés par des informations techniques, des rapports d'avancement et des résultats,
- **bénéficiaires indirects** : les organisations communautaires, les ONG et autres acteurs qui ne sont pas directement impliqués mais qui suivent le projet peuvent avoir besoin de données sur les impacts sociaux et environnementaux,
- **public général** : l'ensemble de la société ou les médias peuvent être intéressés par l'aspect général du projet, son impact sur le développement durable, ou les initiatives innovantes qu'il met en œuvre.

8.2.1. Approche participative

Une bonne stratégie de diffusion d'informations ne se limite pas à l'envoi unilatéral de messages, mais inclut également des mécanismes permettant aux parties prenantes de participer activement :

- **consultations régulières** : organiser des consultations avec les parties prenantes pour recueillir leurs avis sur les informations fournies et s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins,
- **mécanismes de retour d'informations** : permettre aux parties prenantes de poser des questions et de faire des suggestions, par exemple via des réunions, des boîtes à suggestions ou des plateformes numériques,
- **feedback continu** : mettre en place des canaux pour recevoir des retours sur la clarté et la pertinence des informations diffusées, et ajuster la stratégie de communication en conséquence.

8.2.2. Accessibilité et inclusion

Il est crucial d'assurer que l'information est accessible à toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables :

- **accessibilité pour les personnes handicapées** : assurer que les formats (comme les documents imprimés, en ligne ou audio) sont accessibles aux personnes avec des handicaps visuels ou auditifs,
- **ajustement aux différents niveaux d'alphabétisation** : utiliser des supports visuels ou des formats audio pour les populations ayant des niveaux d'alphabétisation faibles.

8.2.3. Suivi et évaluation

Il est essentiel de mesurer l'efficacité de la stratégie de diffusion des informations en :

- **évaluant la portée** : combien de personnes ont reçu les informations et ont pu y accéder ?
- **mesurant la compréhension** : les messages sont-ils bien compris par les parties prenantes ?
- **collectant des retours d'expérience** : organiser des enquêtes ou des discussions pour savoir si les informations ont été utiles et si des ajustements sont nécessaires.
- **ajustant la stratégie** : si certains canaux ou messages ne sont pas efficaces, il est important de les réajuster et d'essayer de nouvelles approches.

8.2.4. Calendrier / planning

Le **calendrier et le planning de diffusion d'informations** pour les parties prenantes sont essentiels pour s'assurer que toutes les parties concernées reçoivent des informations pertinentes au bon moment et de manière cohérente. Ces outils permettent également de garantir que la communication est proactive et fluide tout au long du cycle de vie d'un projet, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque groupe de parties prenantes. Voici une **approche structurée** pour établir un calendrier et un planning de diffusion des informations pour les parties prenantes.

Tableau 10 : Planning et calendrier de diffusion prévisionnelle

Période	Événement / Activité	Problématique traité	Public cible	Type d'information	Canal de diffusion	Responsable
Mois 1 à 2	Réunions d'information avec les communautés	Sensibilisation à la gestion de l'eau et à la nécessité du projet pour améliorer la productivité agricole.	Communautés locales, autorités	Introduction au projet, objectifs	Réunion publique, brochures	UGP
Mois 1 à 2	Distribution de supports pédagogiques		Communautés locales, AUE	Introduction au projet, objectifs	Brochures, affiches, distribution dans les villages	Responsable communication
Mois 1 à 2	Lancement d'une campagne médiatique (radio/TV)		Communautés locales, autorités	Introduction au projet, objectifs	Radio, télévision, et plateformes sociales	Responsable communication
Mois 3	Consultation avec les communautés locales	Gestion des conflits avec les bénéficiaires	Communauté locale	Impacts sur les terres agricoles	Réunion de consultation	UGP
Mois 4	Bulletin d'informations sur la gestion de l'eau	Sensibilisation à la gestion de l'eau	Partenaire, autorités locales	Stratégie de la gestion de l'eau	Newsletter, site web	Responsable technique
Mois 5	Formation sur le système d'irrigation		Agriculteurs locaux, AUE	Formation technique	Ateliers, supports imprimés	Formateur au sein du projet
Mois 6 à 8	Point d'information sur les résultats préliminaires	Impacts environnementaux	ONG, société civile, communautés	Premiers résultats du projet	Réunion publique, réseaux sociaux	Responsable projet
Mois 8 à 9	Consultation sur les préoccupations environnementales		ONG, autorités, communauté locale	Impact environnemental	Réunion de consultation,	Responsable environnement du projet
Mois 9 à 10	Formations sur les techniques d'irrigation	Renforcement de capacités pour assurer une gestion autonome et durable de l'irrigation, en impliquant les autorités et les comités locaux.	Génie Rurale	Formation technique	Sessions en présentiel, démonstrations sur site	Génie rurale
Mois 10 et +	Rapport final sur les résultats du projet	Gestion de ressources en eau, durabilité des infrastructures, inégalités d'accès aux ressources en eaux, Impacts environnementaux de l'irrigation, Adoption de nouvelles pratiques agricoles, Suivi et évaluation du projet	Gouvernement, bailleurs de fonds	Résultats finaux, impact social	Rapport écrit, email, réunions	UGP

8.2.5. Fréquence des diffusions

La fréquence de diffusion dépendra de l'évolution du projet et des besoins des parties prenantes.

- **Hebdomadaire/Mensuelle** : pour des mises à jour régulières sur l'avancement du projet, l'allocation des ressources, et les risques.
- **Trimestrielle** : pour des rapports plus détaillés, des analyses de performance ou des évaluations d'impact.
- **Ponctuelle** : lors de la réalisation de jalons importants ou de changements significatifs (par exemple, lancement de nouvelles phases, révision du projet, etc.).
- **Ad hoc** : en fonction des demandes spécifiques des parties prenantes ou de situations exceptionnelles (réunions d'urgence, crises, etc.).

8.2.6. Suivi et évaluation de la diffusion de l'information

Il est crucial de **suivre l'efficacité** de la diffusion des informations :

- **Collecte de feedback** : organiser des enquêtes ou discussions pour savoir si les informations sont bien reçues et comprises,
- **Évaluation de l'engagement** : mesurer la participation des parties prenantes dans les réunions, forums, ou en ligne.
- **Ajustement** : adapter la stratégie de diffusion en fonction des retours, des besoins émergents et des défis du projet.

8.2.7. Les supports utilisés

a) Les correspondances

Cette méthode est souvent utilisée pour communiquer avec les acteurs institutionnels, c'est-à-dire non communautaires, tels que les autorités administratives et locales, les services techniques de l'Etat, les entreprises et bureaux de contrôle, les consultants et autres prestataires de services, etc.). La correspondance peut être sous diverses formes : brochures, dépliant, documents et rapports de synthèse non techniques.

b) L'affichage

Dans un souci de décentralisation de l'information et de la rendre accessible, l'affichage constitue un moyen efficace de communication que le Projet pourrait saisir. Il s'agira de s'accorder avec les parties prenantes, sur le choix d'endroits stratégiques et accessibles, où tous les communiqués sur le Projet (manifestations d'intérêt, recrutement, annonce, communiqué sur le recensement et la date butoir dans le cadre de la préparation du PAR, démarrage des travaux, etc.), seraient affichés dans un format et un langage malagasy.

c) Les sites ou pages Web et les médias sociaux des partenaires

Les sites Web du MINAE et de l'ONE (www.minae.gov.mg, www.pnae.mg,) peut offrir une plateforme d'informations aux parties prenantes notamment par rapport à l'EIES. Toutes les informations publiques pourraient être insérées et mises ainsi à la disposition des internautes qui chercheraient des informations sur le Projet. Ces informations devront être mises à jour en fonction de l'état d'avancement des activités. Les visiteurs pourraient aussi saisir cette opportunité pour transmettre leurs feedbacks.

d) Les visites de sites

Le projet et les bailleurs peuvent et sont encourager à effectuer des visites de sites, voyager

vers les sites proposés du projet, rencontrer les populations susceptibles d'être touchées par l'intervention proposée, tenir un dialogue informel avec les éventuels bénéficiaires, consulter le personnel pour évaluer l'impact, identifier les obstacles éventuels et en tirer des enseignements.

Le Projet pourrait élargir ses visites des installations et de suivi des travaux aux représentants des bailleurs, aux ministères, aux autorités administratives et régionales, et autres parties prenantes intéressées, ce qui constitue un moyen important de renforcer leurs participations et engagement. La périodicité et les modalités pourraient être discutées et arrêtées de façon participative lors de réunions de consultation.

Les visites de sites peuvent être réalisés à plusieurs moments au cours de la vie du projet comme lors de la phase d'identification, au cours des travaux et à leur fin, pendant l'exploitation des infrastructures mises en place, etc.

8.3. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P

Les ressources financières inhérentes aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du projet. Il devrait être revu et mis à jour au besoin, tout au long du cycle de vie du PEPBM II et son coût de mise en œuvre est évalué à cent trente millions (130 000 000) MGA, soit 28 889 USD. Le tableau suivant présente les différentes rubriques du budget estimatif :

Tableau 111 : Budget estimatif nécessaire à la mise en œuvre du P3P

N°	Libellé des activités	Unité	Qté	PU (MGA)	Montant	
					MGA	USD
1	Réunions de travail, d'orientation et de compte-rendu sur les activités du Projet	an	5,00	15 000 000,00	75 000 000,00	16 666,67
2	Presses, édition des supports de communication (brochures, affiches, banderoles, sns)	an	5,00	8 000 000,00	40 000 000,00	8 888,89
3	Numéros vert (deux numéros)	an	5,00	3 000 000,00	15 000 000,00	3 333,33
TOTAL					130 000 000,00	28 888,89

9. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET CONFLITS

Le MGP est un dispositif mis en place par l'Organisme en charge de l'exécution du projet pour permettre à toutes les parties prenantes, et en particulier celles qui sont affectées par le Projet, de fournir leurs appréciations, de canaliser leurs préoccupations, et d'accéder à des informations ou de rechercher un recours. C'est un arrangement organisationnel qui permettra d'informer les différents bénéficiaires et partenaires de : (i) comment collecter, capturer, enregistrer des demandes d'informations, plaintes et/ou doléances liées à la mise en œuvre du projet et ; (ii) comment donner un feedback adéquat ou de publier les réponses aux bénéficiaires / plaignants, ou toute personne physique ou morale qui ont fait des demandes d'informations.

9.1. LE MECANISME DE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ

Le traitement de plainte suit sept (07) étapes à savoir : (1) réception de la plainte, (2) détermination de la recevabilité, (3) validation de la plainte, (4) consultation du plaignant, (5) résolution de la plainte, (6) suivi et documentation, (7) retour d'expérience. Le schéma ci-après résume le mécanisme de gestion des plaintes.

9.2. ACTIVITES, DUREE ET RESPONSABLES DES PLAINTES AU NIVEAU LOCAL

Les responsables de la gestion des plaintes sont constitués par le comité composé par les notables (*olobe*) du village, les Chefs Fokontany (titulaire et adjoints) et le Maire de la commune concernée. La durée totale de traitement d'une plainte ne devrait pas excéder un mois. Si la résolution est retardée, le plaignant sera informé régulièrement de l'avancement du traitement de sa plainte. Le tableau suivant résume le mécanisme de traitement des doléances reçues.

Tableau 12 : Etapes du processus de traitement des doléances

Etape	Activités	Personnes impliquées	Observations	Situation sans solution	Délai (jour)
Réception des plaintes					
Etape 1	Réception des plaintes qu'elles soient anonymes ou non	Chef Fokontany, Agents au niveau de la Commune, du District et de la Région, Entreprise et MdC et représentants de la CEP.	Consignation des éléments de la plainte dans un registre déposé à cet effet	La plainte est incomplète ou non recevable (manque d'informations essentielles). Si l'accusé de réception n'est pas effectué en temps voulu, cela peut créer de la frustration chez le plaignant.	1
Traitement au niveau Fokontany					
Etape 2	Médiation	Notables du Fokontany, Chefs Fokontany, président du comité ou de quartier, plaignant(s), avec un représentant du projet	PV de médiation à établir par le Chef Fokontany ou les notables	Les solutions proposées sont inacceptables pour le plaignant ou ne sont pas réalisables. Le plaignant refuse de reconnaître la solution proposée, ou la communication échoue à calmer la situation.	1 à 7
Traitement au niveau Commune					
Etape 3	Médiation	Le Maire ou son représentant, le Chef de District, le plaignant(s) et un représentant du Projet	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du représentant du Projet	Les solutions proposées sont inacceptables pour le plaignant ou ne sont pas réalisables. Le plaignant refuse de reconnaître la solution proposée, ou la communication échoue à calmer la situation.	2 à 14
Traitement au niveau Région					
Etape 4	Arbitrage	Comité Régional de Règlement des Litiges (CRRL), assisté par l'équipe de l'Organisme en charge de l'exécution du sous-projet concerné – MdC, le plaignant(s), et un représentant du projet	PV de médiation à établir par le CRRL assisté par du représentant du Projet.	Aucun recours externe n'est possible ou est inefficace, ou les délais pour recourir sont dépassés.	3 à 14
Commune à toutes les plaintes					
Etape 6	Restitution des résultats des traitements intéressés Suivi des résolutions	CRRL (en tant que de besoin)	Une copie des PV ou autres montrant les résolutions adoptées sera donnée aux intéressés	Le dossier est clos sans que le plaignant soit satisfait et sans possibilité de retour ou d'action ultérieure.	Au plus tard 5 jours après la livraison des résultats des traitements

9.3. MECANISME DE TRAITEMENT DES TYPES DE PLAINTE

L'inventaire des plaintes a permis d'identifier, à titre non-exhaustif, trois plaintes relatives à la gestion du projet et quatorze types de plaintes qui peuvent apparaître pendant la phase des travaux. Le mécanisme de traitement des plaintes résumé dans le tableau ci-dessous présente les organes qui sont responsables, les actions à entreprendre et la modalité de clôture du processus de traitement.

Tableau 13 : Matrice de traitement des plaintes selon son type

Émetteur de plainte et accusé	Type de plaintes	Organe / moyens de résolution	Observations / actions à entreprendre	Principe de clôture de traitement du cas
Plaintes relatives à la gestion du projet				
Individu contre l'Administration	Non-respect des dispositifs de passation de marché du projet, Corruption ou fraude ; abus de pouvoir et d'autorité ; transparence. Clientélisme, favoritisme, distorsion de marchés liés à des interventions d'appui bénéficiant à des entreprises particulières.	Conseil de discipline Inspection d'Etat, Tribunal Compétent (TC)	Traitement selon les cas Démonstration de la transparence et de la large diffusion de l'Appel d'Offre	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties. Décision du Tribunal Administratif
Entreprise / fournisseur / Firmes contre le Projet	Résiliation des contrats / marchés sans mise en demeure	CEP, Consultants – firmes Entreprise - Fournisseurs	Traitement selon les cas	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Le projet contre Entreprise / fournisseur / Firmes	Délai important entre la demande des prestataires / Entreprise / fournisseurs et la réception effective des Services / travaux / fournitures	CEP Consultants – firmes Entreprise - Fournisseurs	Traitement selon les cas	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Plaintes relatives à la phase des travaux				
Population / usager contre l'Administration, la Mission de Contrôle, l'Entreprise	Durée de réalisation des travaux dépassant la période accordée avec les usagers.	DRAE Entreprise MDC CEP	Information / sensibilisation sur le Projet ; mesures correctives	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties
Autorités locales, population, individuel contre l'Administration, la Mission de Contrôle, l'Entreprise	Inefficacité ou à l'inefficience des mesures environnementales prises (pollution de l'air, émanation de poussières, nuisances sonores, rejet de déchets dans la nature...)	Entreprise MDC CEP ONE DRAE DREDD DREAH	Mise en œuvre de mesures correctives dans le PGES ou mise en œuvre de mesures compensatoires	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties
Administration, Mission de Contrôle contre l'entreprise	Inefficacité ou à inefficience des mesures environnementales prises (pollution de l'air, émanation de poussières, nuisances sonores, rejet	Administration / Chef d'Antenne, Mission de Contrôle Entreprise,	Mise en œuvre de mesures correctives dans le PGES ou mise en œuvre de mesures compensatoires.	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.

Émetteur de plainte et accusé	Type de plaintes	Organe / moyens de résolution	Observations / actions à entreprendre	Principe de clôture de traitement du cas
	de déchets dans la nature...)	UGP ONE	Respect du Cahier de Charges. Mesures correctives. Arrêt temporaire des travaux.	
Administration / Maitre d'Ouvrage, Mission de Contrôle contre Entreprise	Non-respect des engagements (exemple la non-application effective du Plan de Gestion Environnementale et Sociale) Mauvais équipement ou matériel, etc.	Documents de Marché Maitre d'Ouvrage / CEP Mission de Contrôle MOIS	Mesures correctives. Arrêt temporaire des travaux	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Population / individu contre le Projet	Insatisfaction à l'indemnisation Ménage non pris en compte dans les activités de recensement	MOIS ONG VBG CAE CRL, CRRL. TRESOR PUBLIC	Recoupement et évaluation des biens concernés par les activités. Intégration de la personne concernée dans le processus	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Population : individu contre entreprise	Non-respect des us et coutumes	CEP, MDC, Entreprise, notables	Résolution à l'amiable. Mise en œuvre de mesures correctives / compensatoire selon les cas.	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties
Population : individu contre entreprise	Relation de voisinage, base vie, station de concassage...	CEP, MDC, Entreprise, CRLL	Résolution à l'amiable	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Autorité locale, population ; individu contre travailleurs	Harcèlement Sexuel, Violence Basée sur le Genre, Abus Sexuel sur les enfants	ONG VBG, CEP, MDC, Entreprise Ministère chargé de la Population, travailleur	Prise en charge de la Personne concernée par le prévenu	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Travailleur contre Entreprise	Abus d'autorité, non-paiement des salaires...	Entreprise, Inspection de Travail, Contrat de travail	Résolution à l'amiable	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Entreprise contre Autorité locale	Abus d'autorité	CEP, MDC Instance supérieure de l'Autorité locale	Mesure Administrative	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Entreprise contre Administration	Retard de paiement. Non-paiement dû à la non-conformité des PJ ou au non-respect des procédures... Erreur due aux opérations bancaires.	Projet Partenaires dans un cadre de protocole (le cas échéant) Banques	Prise de mesures en conséquence	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.
Travailleur contre entreprise	Absence de pratiques et de formation	MDC / Entreprise	Validation au préalable des plans de formation	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.

Émetteur de plainte et accusé	Type de plaintes	Organe / moyens de résolution	Observations / actions à entreprendre	Principe de clôture de traitement du cas
Individu contre le CAT	Non satisfaction de l'attribution des terres	Comité locale de résolution des litiges	Enquête Révision de la décision du CAT.	Procès-verbal de clôture du traitement à notifier à toutes les parties.

9.4. PLAN D'ACTION ET COÛT DE MISE EN ŒUVRE DU MGP

La gestion des plaintes engendre des coûts pour le fonctionnement du Comité Régional de Règlement de Litige (CRRL) et Comité Communal de Règlement de Litige (CCRL), le renforcement de capacité du comité local de règlement de litige, l'engagement d'un consultant pour la mise en place des structures et des outils en appui à la cellule d'exécution du projet.

Tableau 14 : Les activités du MGP

Activités	Objectifs	Tâches	Résultats attendus	IOV	Responsable
Information / sensibilisation et identification / installation de tous les comités de gestion des plantes à différents niveaux	Mettre en place le dispositif de gestion des plaintes aux différents niveaux	Information des localités couvertes par le Projet. Reprographie des documents	Les membres des comités de gestion des plaintes sont installés. Les communautés sont informées du MGP, des comités et de son fonctionnement	Nombre de séances d'informations et de sensibilisation organisées, Nombre de comité de médiation locale constitué et PV de constitution, Nombre de comité régional de gestion des plaintes constitué et PV de constitution, Nombre de femmes dans les comités constitués	CEP PEPBM II Sauvegarde
Renforcement de capacité des membres du Comité de gestion des plaintes sur le MGP	Doter d'outils les membres des comités et la CEP	Information des acteurs, Reprographie des documents, Organisations de sessions de renforcement de capacités.	Les membres des comités ont approprié les documents du MGP et disposent des capacités pour gérer les plaintes.	Nombre de session de renforcement de capacités organisées, Nombre de membres de comités formés, Nombre de femmes formées, Types de documents mis à disposition des comités	CEP PEPBM II Sauvegarde
Acquisition d'outils de gestion des plaintes (modèle de formulaire, registres, modèle d'accusé réception, fiche de suivi, modèle de compte-rendu, formulaire de résolution, cachets et encre	Doter les comités en outils pratiques de gestion des plaintes	Conception et validation des outils, Reprographie des outils, Préparation des kits (ensemble d'outils) ; Mise à disposition	Les comités du MGP disposent d'outils appropriés pour la gestion des plaintes	Nombre et types d'outils conçus, Nombre et type d'outils reprographiés, Nombre de kits	CEP PEPBM II Sauvegarde
Vulgarisation du MGP	Informers les PP sur leur droit de porter des plaintes ainsi que les procédures à suivre	Organisation des séances d'information, de sensibilisation et d'animation	Les populations de la zone du Projet sont informées de l'existence du MGP et participent au processus de sa mise en œuvre	Nombre de séance d'information, de sensibilisation et d'animation organisées	Tous les comités CEP PEPBM II Sauvegarde
Communication / réception des plaintes	Permettre aux plaignants d'introduire leurs plaintes au niveau des comités	Réception et enregistrement de la plainte	Fiche disponible	Nombre de fiches remplies	Tous les comités CEP PEPBM II

Activités	Objectifs	Tâches	Résultats attendus	IOV	Responsable
Missions d'enquête	Collecter les preuves pour des cas spécifiques de plaintes	Consultation des parties prenantes	Les faits liés à la plainte sont établis	Nombre de missions d'enquête organisées, Rapports disponibles	
Traitement des plaintes	Résoudre les plaintes dans le respect des délais prévus	Organisation de réunions pour le traitement des plaintes et délibération, Information du plaignant sur les conclusions du comité saisi, Rapportage, Clôture et archivage	Toutes les plaintes reçues (recevables et non-sensibles) sont traitées, clôturées et archivées	Les outils sont renseignés et disponibles	Comités de gestion des plaintes
Suivi / évaluation du MGP	S'assurer que le MGP est fonctionnel	Collecte de données sur terrain, Rédaction de rapports, Prise en compte des données dans le suivi.	Les comités installés assument leurs responsabilités et le MGP est fonctionnel	PV de résolution des plaintes, Pourcentage de plaintes résolues, Pourcentage de plaintes traitées, Rapports disponibles	CEP PEPBM II Sauvegarde RSE

La gestion des plaintes engendre des coûts pour le fonctionnement du Comité Régional de Règlement de Litige (CRRL) et Comité Communal de Règlement de Litige (CCRL), le renforcement de capacités du comité local de règlement de litige et l'engagement d'un consultant pour la mise en place des structures et des outils en appui à la cellule d'exécution du projet.

Tableau 15 : Coût prévisionnel du MGP

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en MGA	Coût estimatif en MGA	Coût en dollar	Affectation	Réf
Fonctionnement du Comité Régional de Règlement de Litiges (CRRL) et Comité Communal de Règlement de Litige (CCRL)	nombre	1710	100 000	171 000 000,00	38 000,00	CEP	20 réunions de 15 membres de CLRL 10 réunions de 15 membres de CRRL pour les six secteurs à aménager.
Renforcement de capacité du Comité Local de Règlement de Litige	fft	5	15 000 000	75 000 000,00	16 666,67	CEP	Indemnisation à 100 000 MGA par jour pendant 3 jours de formation pour CRRL, 3 jours pour CCRL, formateur: à 1 000 000 MGA / jour pour 6 jours d'intervention,
Coût de mise en place de mécanisme de gestion de plainte	homme-jour	60	300 000	18 000 000,00	4 000,00	CEP	Intervention de consultant pendant 2 mois.
Total des coûts de MGP				264 000 000,00	58 666,67		